



Assemblée générale

Soixante-douzième session

Première Commission

8^e séance plénière

Mardi 10 octobre 2017, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Bahr Aluloom (Iraq)

La séance est ouverte à 10 heures.

Il en est ainsi décidé.

Points 52 b) et 90 à 106 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à toutes les délégations, avant qu'elles ne prennent la parole, de bien vouloir limiter la durée de leur déclaration à huit minutes lorsqu'elles interviennent à titre national.

Avant de poursuivre, je tiens à informer les délégations que j'ai reçu des délégations biélorussienne et slovène des demandes pour s'exprimer aujourd'hui dans le cadre du débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale dont est saisie la Première Commission. Les membres se rappelleront que la liste des orateurs pour le débat général a été close le mardi 3 octobre, à 18 heures. Étant donné la souplesse dont fait traditionnellement preuve la Commission dans la planification de ses séances pour tenir compte de la liste évolutive des orateurs, avec l'indulgence de la Commission, puis-je considérer que celle-ci souhaite autoriser la délégation biélorussienne, au nom de l'Organisation du Traité de sécurité collective, et la délégation slovène, à participer au débat général?

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je souhaite vous adresser mes plus sincères félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection bien méritée à la présidence de cette importante commission. Je suis certain que, sous votre direction éclairée, les travaux de la Commission seront couronnés de succès. Je tiens également à féliciter les autres membres du Bureau pour leur élection et les assurer du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation. Enfin, je remercie le Président sortant, l'Ambassadeur Boukadoum, de l'Algérie, pour sa conduite réussie des travaux de la Commission.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée, au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant de l'Indonésie (voir A/C.1/72/PV.2).

Depuis la dernière session de la Commission, nous avons assisté à des avancées, certaines prometteuses et d'autres moins, en matière de désarmement. La première d'entre elles a été l'adoption par la Commission du désarmement de recommandations sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques, laquelle a été rendue possible grâce à la souplesse dont a fait preuve le Mouvement des pays non alignés. Cette avancée devra être complétée par l'adoption de recommandations concernant la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-31786(F)



Document adapté

Merci de recycler



de la non-prolifération des armes nucléaires, ce qui exigera évidemment de la part des États dotés d'armes nucléaires qu'ils fassent preuve d'une forte volonté politique et de souplesse.

L'autre avancée et la plus importante a été l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Ce traité est né d'une réaction collective très forte à la violation par des États dotés d'armes nucléaires de leurs obligations en matière de désarmement nucléaire. En tant que participant actif à ses négociations, l'Iran a voté pour le Traité et continuera d'appuyer son objectif global. Ce traité représente un pas en avant dans le domaine du désarmement nucléaire, qui devra être complété par la conclusion d'une convention générale sur les armes nucléaires, comme le réclame depuis des années l'Assemblée générale. Il convient également de noter parmi ces avancées prometteuses l'issue positive de la huitième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques.

Néanmoins, nous avons été témoins l'année dernière d'une tendance inquiétante vers une nouvelle course aux armements nucléaires, ainsi que vers une nouvelle course à la modernisation des armes nucléaires. Cet obstacle important dans nos efforts pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires risque d'avoir des répercussions négatives sur la paix et la sécurité en général, ainsi que sur le régime juridique actuel du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, et doit donc être levé. J'aimerais, à ce propos, évoquer également l'impasse dans laquelle se trouvent encore les initiatives en faveur de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, consécutive à la politique obstinée d'Israël. Seule l'adhésion rapide et inconditionnelle du régime israélien au TNP, en tant que parti non doté d'armes nucléaires, et le placement de toutes ses installations et activités nucléaires sous les garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), permettront le lancement de ce processus. Face aux menaces constantes d'Israël contre la paix et la sécurité de la région et au-delà, il est urgent que soit créée une telle zone, proposée par l'Iran en 1974 et appuyée par les résolutions adoptées chaque année par consensus depuis 40 ans par l'Assemblée générale.

Malheureusement, selon les rapports publiés par l'ONU, les armes classiques constituent les principaux instruments de mort et de destruction, leur surproduction et leur exportation par les principaux pays producteurs d'armes vers les régions en conflit

se poursuivent sans relâche. Preuve en est de cette évolution alarmante le niveau excessif des importations d'armes classiques, dont la plupart sont utilisées pour semer la mort et la destruction au Yémen, par certains pays gros producteurs de pétrole du golfe Persique.

Cette année a été également marquée par la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action global commun, dont la conclusion par le P5 + 1 et l'Iran met un terme à une crise montée de toutes pièces. Comme l'ont souligné à juste titre de nombreux membres de la Commission, sa conclusion démontre le rôle important que la diplomatie peut jouer dans les relations internationales. J'aimerais par conséquent remercier sincèrement tous les membres qui ont reconnu l'importance du Plan d'action global commun et appelé à sa mise en œuvre continue et complète par tous les participants à l'accord. Pour sa part, l'Iran a pleinement mis en œuvre tous ses engagements liés au nucléaire dans le cadre du Plan, comme l'a vérifié et confirmé l'AIEA dans ses huit rapports consécutifs. L'Iran continuera de mettre en œuvre ses engagements au titre du Plan d'action global commun, tant qu'il obtiendra tous les avantages attendus, ce qui exige, de façon intrinsèque et nécessaire, sa mise en œuvre intégrale et continue par tous les autres participants au Plan d'action global commun.

Pour être clair, toute non-application notable et continue des engagements pris au titre du Plan d'action global commun par l'un de ses participants se heurtera évidemment à une réaction proportionnée de la part de l'Iran. Les attentes liées à la mise en œuvre du Plan d'action doivent être proportionnées et adaptées à sa portée limitée. Comme l'a reconnu la communauté internationale, la conclusion du Plan d'action était un acquis mutuellement profitable, et pour que cela demeure, sa mise en œuvre complète et continue par tous ses participants est essentielle. La diplomatie et le principe cardinal du droit international « *Pacta sunt servanda* » – les conventions doivent être respectées – seraient les principaux perdants et victimes d'un éventuel désengagement du Plan d'action global commun ou d'un échec important dans sa mise en œuvre par l'un de ses participants. Par conséquent, chacune des parties doit assumer ses responsabilités et être consciente de toutes les conséquences de ses actes.

Pour terminer, je tiens à souligner la responsabilité collective particulière qui nous incombe de réagir aux évolutions inquiétantes en matière de désarmement et de sécurité internationale. Pour sa part, ma délégation

est prête à coopérer avec le Bureau et les membres de la Commission pour s'acquitter de cette responsabilité et bâtir un monde plus sûr pour les générations présentes et futures.

M. Ngoulou (République du Congo) : Permettez-moi, tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser les félicitations de la délégation congolaise pour votre élection à la présidence de notre Commission. Je voudrais également saluer le travail remarquable accompli pendant la soixante et onzième session par votre prédécesseur.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée la semaine dernière par l'Indonésie, au nom des pays membres du Mouvement des pays non alignés et par le Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/72/PV.2). Je voudrais tout de même faire des remarques à titre national.

S'il nous faut apprécier à leur juste valeur quelques progrès accomplis dans le domaine du désarmement, il reste que l'enjeu majeur, à ce jour, demeure la lutte contre la prolifération des armes nucléaires. Notre commission engage le débat sur cette question à l'aune des derniers développements que nous observons tous sur la scène internationale. Aujourd'hui plus qu'hier, la menace que font peser les armes nucléaires est une réalité angoissante qui appelle une réponse appropriée. Plus que jamais, l'exigence et l'urgence de mesures efficaces s'imposent à nous, et particulièrement face au danger de voir ces armes échouer dans les mains d'entités non étatiques. C'est tout le sens que ma délégation voudrait donner à la résolution 1540 (2004) du Conseil de Sécurité.

Mon pays, en signant le 20 septembre dernier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, vient de conforter son engagement à contribuer au renforcement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui est une pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Somme toute, le contexte actuel devrait inscrire notre action vers la conclusion positive de la prochaine Conférence d'examen de 2020. Je voudrais saisir cette occasion pour inviter tous les pays figurant à l'annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui ne l'ont pas encore fait, à le signer et à le ratifier, afin qu'il entre rapidement en vigueur.

Ma délégation salue au passage les efforts fournis par le Groupe de travail des Nations Unies à composition non limitée sur le désarmement nucléaire, en vue de sortir la Conférence du désarmement de l'impasse dans

laquelle elle s'est enlisée, voici déjà plusieurs années. En outre, ma délégation reconnaît le droit inaliénable de tous les États Membres de produire et d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins civiles et réitère son attachement à l'objectif concernant le désarmement général et complet ainsi que son adhésion à la politique de démantèlement de tous les arsenaux nucléaires.

L'humanité est aussi confrontée à une autre menace, celle que constituent les armes chimiques et bactériologiques dont l'usage inflige des souffrances et la désolation au sein des populations civiles. Dans ce registre, le Congo ne ménage aucun effort dans la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et de la Convention sur l'interdiction des armes bactériologiques, instruments dont il est partie depuis plusieurs années. Il dispose d'un point focal national qui, à ce jour, mène plusieurs actions en matière de sensibilisation sur les dangers et les mesures à prendre pour lutter efficacement contre les armes chimiques.

Dans le domaine des armes classiques, l'année 2016 aura été marquée par l'organisation de la sixième Réunion biennale des États Membres pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Il nous souviendra que cette réunion s'est déroulée à un moment où se sont conjugués des efforts internationaux pour lutter contre la prolifération déstabilisatrice et le contrôle des transferts de cette catégorie d'armes. Fort de ce qui précède, ma délégation attend avec optimisme la troisième Conférence d'examen du Programme d'action, prévue en 2018.

Dans le cadre de la facilitation de la mise en œuvre de ce précieux instrument et bien d'autres, le Congo dispose d'un Comité national de suivi des activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui fait office de Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. Cette commission a été créée par décret numéro 2000-3007 du 3 novembre 2000. Le Congo entend également mettre pleinement en œuvre les mesures édictées par ledit Comité dans la promotion du désarmement et des programmes de limitation des armements dans la sous-région Afrique centrale.

Faut-il le rappeler, le Congo est partie à la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions

et toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, dite Convention de Kinshasa. Mon pays s'investit aussi dans la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, la Convention sur les armes à sous-munitions et de certains protocoles additionnels à la Convention des Nations Unies de 1980 sur les armes classiques. Il est aussi signataire du Traité sur le commerce des armes et la procédure de sa ratification est en cours.

Comme les États Membres peuvent le constater, mon pays est donc déterminé à accompagner les efforts de la communauté internationale dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Face aux défis actuels, le multilatéralisme, à travers la tribune qu'offrent les Nations Unies, reste le cadre idoine de concertation et de dialogue. Telle est notre conviction.

M. Gourou-Osmond (République centrafricaine) : Je voudrais joindre ma voix à celles de tous ceux qui ont pris la parole avant moi pour vous adresser, Monsieur le Président, mes vives et chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission, tout en vous souhaitant à vous et à tout le Bureau, plein succès dans l'accomplissement de cette mission.

La République centrafricaine s'associe aux déclarations faites par l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par la République fédérale du Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/72/PV.2).

En sa capacité nationale, mon pays estime que la question du désarmement et de la sécurité internationale, qui fait l'objet de nos échanges au sein de cette commission, revêt une importance capitale, car la soixante-douzième session de l'Assemblée générale se tient au moment où notre planète est confrontée à de nombreux défis sécuritaires, parmi lesquels la menace d'utilisation des armes nucléaires et l'utilisation des armes chimiques ainsi que la prolifération des armes légères et de petit calibre. La République centrafricaine, qui n'échappe pas à ce fléau, condamne avec la dernière énergie ces intentions qui sont un frein aux efforts de paix à travers le monde et considère que le risque d'utilisation de ces armes contre une population inoffensive est à prendre au sérieux.

La prolifération des armes nucléaires constitue une véritable menace pour notre planète. Aussi, la volonté clairement affichée par la majorité des États

Membres de l'ONU d'arriver à un monde débarrassé des armes nucléaires est à encourager. Favorable à un monde sans armes nucléaires, la République centrafricaine a été le deuxième pays à signer, le 20 Septembre 2017, le Traité portant interdiction des armes nucléaires, ouvert à ratification. À ce sujet, la République centrafricaine voudrait exhorter tous les États détenteurs à s'accorder sur le principe de la non-utilisation de ces armes aux conséquences néfastes. C'est pourquoi elle appelle solennellement toute la communauté internationale à redoubler d'efforts et à mutualiser ses forces et ses moyens en vue de venir à bout de ces fléaux.

Au sujet de la promotion du désarmement et des programmes de limitation des armements, mon pays qui se situe à proximité des théâtres d'opération du groupe terroriste Boko Haram, qui a pris pied dans le bassin du lac Tchad et qui commet des attentats meurtriers, est tout autant entouré d'autres foyers de tensions, notamment dans la région du Pool en République du Congo, dans l'est de la République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, avec leurs répercussions néfastes sur mon pays qui sort difficilement d'une longue crise de son histoire. Cette situation favorise la circulation des armes légères et de toute sorte de munitions sur le territoire centrafricain. C'est dire que sur la question du désarmement, la conjugaison des efforts et des moyens est la solution efficace pour mettre fin à la prolifération de ces armes.

La République centrafricaine se réjouit de l'entrée en vigueur, le 8 mars 2017, de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, dite Convention de Kinshasa, après le dépôt par la République d'Angola, le 6 février 2017, de son instrument de ratification auprès du Secrétaire général. La République centrafricaine, qui a été parmi les tous premiers à le ratifier appelle les autres pays de la sous-région d'Afrique centrale à en faire autant.

Ma délégation considère que cette entrée en vigueur est une avancée significative en ce qu'elle crée des obligations vis-à-vis des parties prenantes, qui doivent désormais mettre en place des organes de mise en œuvre et de coordination de la Convention à l'échelon national. Cette convention oblige également le Secrétaire général de l'ONU, dépositaire dudit traité, à convoquer la première Conférence des États Parties, un an après l'entrée en vigueur de la Convention de Kinshasa. Cette conférence est censée se tenir en principe en mars 2018.

Le Secrétaire général doit également convoquer, tous les deux ans, une Conférence des États parties après la tenue de la première Conférence des États parties. La seconde devrait se tenir en mars 2020. Il doit enfin convoquer une conférence d'examen cinq ans après l'entrée en vigueur de la Convention. La première conférence d'examen est prévue en mars 2022.

En ce qui concerne le Traité sur le commerce des armes, mon pays qui l'a également déjà ratifié, encourage les États qui ne l'ont pas encore fait, à le signer ou à le ratifier. Par ailleurs la République centrafricaine se félicite des activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique en matière de désarmement, de contrôle des armements et de non-prolifération qui concernent l'Afrique centrale, et l'encourage à accompagner la mise en œuvre de la Convention de Kinshasa, déjà entrée en vigueur. Vous pouvez compter, Monsieur le Président, sur le soutien de ma délégation.

M. Yaakob (Malaisie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission, ainsi qu'aux autres membres du Bureau. Vous pourrez compter sur la coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche.

La Malaisie s'associe à la déclaration prononcée par l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par la Thaïlande, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (voir A/C.1/72/PV.2).

On estime en 2017 à 15 000 le nombre d'ogives nucléaires dans les arsenaux mondiaux. Ce chiffre n'a pas diminué au cours de l'année écoulée, alors que nous continuons d'assister, avec consternation, non-respect par les États de) leurs engagements en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), tout en continuant d'affirmer leur ferme attachement à tous les piliers du Traité.

La Malaisie est convaincue que tant qu'existeront des armes nucléaires, il n'y aura aucune garantie qu'elles ne seront jamais utilisées. Pour notre part, nous réaffirmons l'importance du TNP et de ses trois piliers. Tout doit être mis en œuvre pour contribuer de manière constructive à la réussite du cycle d'examen actuel. Appuyons-nous sur la dynamique créée par l'adoption réussie du Traité sur l'interdiction et abordons avec le même état d'esprit ce cycle d'examen.

La Malaisie s'est associée aux autres États Membres pour signer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous sommes convaincus que l'impact politique et juridique de ce traité permettra à la communauté internationale d'avancer collectivement vers l'élimination des armes nucléaires et le maintien d'un monde exempt d'armes nucléaires. Cet instrument juridiquement solide, qu'il est possible de mettre en œuvre, envoie un message politique très fort, à savoir que les armes nucléaires sont totalement inacceptables. Nous demandons donc instamment aux États Membres qui ne l'ont pas encore fait de signer le Traité et d'œuvrer ensemble à son entrée en vigueur.

Nous soulignons avec plaisir le travail accompli par la société civile, son appui sans faille, l'engagement et la détermination dont elle a fait preuve en appelant l'attention sur les conséquences humanitaires catastrophiques de l'utilisation des armes nucléaires. À cet égard, nous souhaitons adresser nos plus sincères félicitations à la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, qui s'est vue décerner le prix Nobel de la paix, le 6 octobre dernier.

La Malaisie salue les résultats positifs obtenus par consensus par le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous nous félicitons des recommandations formulées, qui comprennent notamment l'appui à la convocation d'une conférence de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire en 2018. Dans le même ordre d'idée, nous souhaitons également souligner les progrès réalisés par la Commission du désarmement, qui est parvenue à adopter par consensus des recommandations sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Ces avancées sont de bon augure pour la suite du désarmement.

La Malaisie reste attachée à ses obligations internationales dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale par le biais de différentes approches aux niveaux national, régional et international. Nous poursuivons le renforcement et l'amélioration de nos capacités législatives et collectives en matière d'application de la loi afin de faire face aux menaces à la sécurité internationale, parmi lesquelles la prolifération d'armes de destruction massive, en particulier aux mains d'acteurs non étatiques.

La Malaisie a toujours adopté une position de principe cohérente vis-à-vis de la question du désarmement

et de la prolifération nucléaires. Aussi la Malaisie condamne-t-elle fermement les essais nucléaires et les tirs de missiles de la République populaire démocratique de Corée, qui portent gravement atteinte au régime mondial de désarmement et de non-prolifération. Nous nous joignons aux autres États Membres pour appeler à la nécessité urgente de reprendre le dialogue et les négociations pacifiques entre les parties concernées afin de trouver une solution durable à la situation dans la péninsule coréenne.

En ce qui concerne le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), il est profondément regrettable que 20 ans après son ouverture à la signature, le Traité ne soit toujours pas entré en vigueur. L'entrée en vigueur de cet instrument est essentielle étant donné la reprise des essais nucléaires, et nous appelons les États Membres, en particulier les États visés à l'annexe 2 qui n'ont pas encore signé et ratifié le Traité, à le faire sans tarder.

La Malaisie estime que les zones exemptes d'armes nucléaires contribuent au renforcement de la paix et de la sécurité, car elles permettent une plus grande transparence et l'instauration d'un dialogue entre les États à l'échelle régionale et réduisent indirectement le risque de tensions et de conflits au niveau régional. Il nous paraît essentiel que les États dotés d'armes nucléaires fournissent à tous les États se trouvant dans des zones exemptes d'armes nucléaires des garanties inconditionnelles contre le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires.

Ma délégation est fermement attachée à la mise en œuvre intégrale et effective du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Nous croyons en la valeur de l'engagement pour résoudre toutes les questions en suspens conformément aux objectifs et aux principes du Traité, et attendons avec intérêt le soutien continu, par consensus, au projet de résolution biennal conjoint sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, qui sera présentée par l'ASEAN cette année.

Cette année, la Malaisie poursuivra ses efforts afin de remédier au caractère destructeur des armes nucléaires lié à la menace ou à l'utilisation d'armes nucléaires. Ainsi, comme les années précédentes, la Malaisie déposera un projet de résolution sur la suite à donner à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires*. Nous présenterons le projet de résolution au cours du prochain débat thématique, et

je voudrais inviter tous les États Membres à appuyer ce projet de résolution et à envisager de se joindre au nombre croissant d'États qui l'ont parrainé.

En ce qui concerne les armes classiques, la Malaisie appuie les initiatives en faveur de l'universalisation du Traité sur le commerce des armes. Nous pensons également que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects est important pour le contrôle de la prolifération des armes légères et de petit calibre, et nous travaillerons de manière constructive sur cette question avec les États membres lors de la prochaine conférence d'examen, en juin 2018.

La Malaisie appuie également les initiatives en faveur de l'adhésion universelle à la Convention sur les armes biologiques et le respect de ses dispositions. Nous nous sommes engagés à respecter nos obligations au titre des articles IV et X de la Convention et sommes en train d'adopter un projet de loi national sur les armes biologiques, qui fera partie du cadre législatif de la Malaisie et contribuera à la mise en œuvre de la Convention.

Pour terminer, engageons-nous à respecter nos obligations collectives et tirons parti de l'évolution constatée en 2017 en matière de désarmement pour réaliser des progrès substantiels au sein de la Première Commission. Ma délégation est prête à coopérer avec vous, Monsieur le Président, et avec tous les États Membres, à l'effort mondial en vue de parvenir à un désarmement général et complet, sous un contrôle international strict et efficace.

M. Ibragimov (Ouzbékistan) (*parle en anglais*) :
Tout d'abord, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter, au nom de la délégation ouzbèke, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Vous pourrez compter sur notre plein appui dans la conduite efficace des travaux importants de la Commission.

Il est évident que, dans le monde d'aujourd'hui, la question de la non-prolifération constitue l'un des thèmes clés de la coopération internationale tant dans le cadre des Nations Unies que dans celui de la sécurité internationale en général. À cet égard, il est important que nous ne parlions pas seulement des défis actuels dans le domaine de la non-prolifération, mais que nous partagions aussi l'expérience positive de nos pays dans ce domaine. J'aimerais rappeler aujourd'hui

aux représentants la contribution concrète et efficace de l'Ouzbékistan à la question de la non-prolifération nucléaire, notamment en ce qui concerne la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

L'initiative de créer une telle zone en Asie centrale a été annoncée pour la première fois par l'Ouzbékistan, lors de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale en 1993. Elle a été mise en œuvre avec succès grâce à la coopération active et constructive d'autres pays d'Asie centrale, tels que le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et le Turkménistan. Elle a également reçu un appui constant dans le cadre de plusieurs résolutions et décisions de l'Assemblée générale, ainsi que dans les documents de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale est entré en vigueur en 2009. Ce jalon essentiel s'est imposé après la ratification du Traité par tous les États parties. En 2014, pour la première fois depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, les représentants des cinq États nucléaires ont signé à l'unanimité et simultanément le Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Cette étape a permis d'achever la pleine réalisation de cette initiative, 21 ans après sa première annonce, et a fortement contribué à la consolidation de la sécurité régionale et au renforcement du régime mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

S'agissant de la sécurité régionale en Asie centrale, il convient de noter que le nouveau Gouvernement ouzbèke a recherché la participation active de ses voisins. En avril dernier, l'Ouzbékistan a accueilli une première réunion des ministres des affaires étrangères des pays d'Asie centrale, au cours de laquelle tous les participants ont exprimé leur plein appui à la proposition de l'Ouzbékistan de créer un mécanisme régional au niveau des ministres des affaires étrangères. Cette initiative devrait à terme servir de base à la mise en place d'une institution de consultations et de réunions régulières au niveau des chefs d'État.

La délégation ouzbèke prévoit de tenir, en novembre prochain, une autre conférence internationale de haut niveau sur la sécurité et le développement durable en Asie centrale, sous les auspices des Nations Unies. Cet événement est destiné à s'inscrire dans la suite logique de la politique régionale de l'Ouzbékistan. Le forum à venir permettra aux participants de discuter

en profondeur des problèmes de sécurité et de stabilité dans la région et de chercher les moyens efficaces d'y remédier.

Concernant les résultats de la conférence, la délégation ouzbèke envisage de proposer à l'Assemblée générale l'adoption d'un projet de résolution spécial qui appuierait les efforts des pays d'Asie centrale en faveur de la non-prolifération des armes nucléaires, garantissant ainsi la sécurité et la stabilité au niveau régional. À cet égard, l'Ouzbékistan se réjouit à la perspective de travailler en étroite coopération avec les autres États Membres afin de donner corps à cette initiative.

M. Margaryan (Arménie) (*parle en anglais*) : La délégation arménienne vous adresse, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, ses félicitations pour votre élection, et vous assure de sa pleine coopération aux fins du succès de la présente session.

L'Arménie est un ardent défenseur des régimes internationaux de non-prolifération, notamment du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), de la Convention sur les armes chimiques, de la Convention sur les armes biologiques et d'autres documents connexes dans ce domaine. Le TNP est la pierre angulaire du dispositif de non-prolifération nucléaire.

L'Arménie appuie fermement le rôle central que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le dispositif mondial de sécurité nucléaire et sa position dominante matière de facilitation et de coordination des activités de sécurité nucléaire entre les États Membres, ainsi que des organisations et initiatives internationales. En tant que membre nouvellement élu du Conseil des gouverneurs de l'AIEA pour la période 2017-2019, l'Arménie participera aux activités de cet important organe et travaille en étroite coopération avec tous les partenaires à cette fin.

Le renforcement des capacités et des institutions au niveau national constitue le préalable indispensable pour faire face aux menaces existantes et aux défis émergents liés à la prolifération des armes de destruction massive et pour lutter contre le risque grandissant que des armes de destruction massive ne tombent aux mains de terroristes et d'autres groupes criminels. Nous condamnons fermement toute utilisation d'armes chimiques, car il s'agit d'un acte répréhensible qui viole les normes et principes du droit international.

Afin de renforcer le cadre juridique international pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive, l'Arménie a appuyé l'initiative visant l'élaboration d'une convention internationale sur la répression des actes de terrorisme chimique et biologique. Ce document universel complétera les activités de la communauté internationale dans la lutte contre la menace terroriste liée aux armes chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires. Nous participons également à des initiatives de lutte contre la prolifération, telles que l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et l'Initiative de sécurité contre la prolifération, qui constituent un cadre important et utile pour faciliter la coopération en matière de détection et de criminalistique des matières nucléaires, de riposte et d'atténuation.

L'Arménie accorde une grande importance au renforcement de l'efficacité de la Convention sur les armes biologiques et de ses instruments, tant au niveau national qu'international. Le renforcement de la coopération internationale est un préalable indispensable à l'élaboration d'une série de mesures spécifiques destinées à accroître les capacités opérationnelles de la Convention sur les armes biologiques par le biais d'arrangements pertinents. À cet égard, nous avons appuyé l'idée d'élaborer un protocole additionnel sur le renforcement des dispositions de la Convention.

Avec le précieux concours de ses partenaires, l'Arménie poursuit le renforcement de ses capacités au niveau national dans le domaine de la sûreté et de la sécurité biologiques. Le Gouvernement arménien a notamment créé un groupe de travail interinstitutions pour assurer la mise en œuvre des dispositions de la Convention, et un programme national sur la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques a été adopté en 2016.

L'Arménie a pris un certain nombre de mesures pour protéger les matières radioactives et nucléaires, renforcer la sécurité aux frontières contre la contrebande de matières dangereuses et améliorer les capacités d'enquête et de poursuite lors d'incidents. Des mesures législatives et administratives appropriées ont été adoptées dans le domaine de l'octroi de licences et de la protection physique des matières nucléaires et radioactives. Plusieurs amendements ont été apportés au Code pénal arménien, augmentant sensiblement la durée de la peine pour le commerce illicite, l'importation, l'exportation ou la réexportation de matières chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (CBRN).

En novembre 2016, l'Arménie a adopté une stratégie nationale sur les CBRN, décrivant les menaces et les risques dans le domaine des CBRN et les mesures visant à relever les défis émergents.

Nous reconnaissons et appuyons le rôle des organisations et des arrangements régionaux dans le renforcement des régimes mondiaux de non-prolifération et de maîtrise des armements. Des mesures ont été prises au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe afin de garantir le respect total et sans réserve des régimes de maîtrise des armements. Nous nous engageons à œuvrer en faveur d'un environnement propice à la revitalisation de la maîtrise des armes classiques et des mesures de confiance et de sécurité en Europe en tant que parties intégrantes de la sécurité globale et coopérative.

Aujourd'hui, l'Arménie concourt de manière active à la paix et à la sécurité internationales en participant à diverses missions de maintien de la paix. La participation de l'Arménie aux opérations de paix lui a permis de devenir un contributeur à la sécurité. Depuis 2014, l'Arménie participe à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali depuis 2015. La contribution de l'Arménie à la paix et à la sécurité internationales se reflète également dans sa participation aux opérations de paix au Kosovo depuis 2004 et en Afghanistan depuis 2010. Nous nous félicitons également de la coopération croissante entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC). Au sein de l'OTSC, l'Arménie met à profit son expérience dans le renforcement de notre préparation au maintien de la paix.

Le règlement pacifique des conflits, sur la base des normes et principes du droit international, dans leur intégralité et dans le cadre des mandats convenus au niveau international, revêt une importance particulière. La prévention du recours à la menace ou à l'emploi de la force et l'élaboration de mesures de confiance et de sécurité à cette fin constituent une assise solide pour les initiatives de paix. Seul un engagement sans équivoque en faveur du non-recours à la force et un dialogue ouvert et global entre toutes les parties au conflit permettra d'éviter la reprise des hostilités, d'instaurer la confiance et de parvenir à une paix véritable, durable et pérenne.

M. Corbafo (Timor-Leste) (*parle en anglais*) :
Ma délégation vous adresse ses félicitations, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence

de la Première Commission et vous assure du plein appui et de la coopération du Timor-Leste. Nous sommes certains que, sous votre direction avisée, les travaux de la Commission seront couronnés de succès.

Nous nous joignons aux délégations qui ont adressé leurs condoléances au Gouvernement et au peuple américains à la suite des terribles événements qui ont eu lieu à Las Vegas, la semaine dernière, ainsi qu'à la région des Caraïbes et au Mexique pour les récentes pertes humaines provoquées par des catastrophes naturelles.

Le Timor-Leste souscrit à la déclaration prononcée, au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant de la République d'Indonésie (voir A/C.1/72/PV.2).

Le désarmement nucléaire demeure une préoccupation mondiale en raison de la menace constante que représente pour l'humanité l'utilisation éventuelle d'armes nucléaires. Nous aspirons à un monde plus sûr et libéré de tous les types d'armes de destruction massive, afin de préserver l'existence même de l'humanité et des générations futures. Le monde est confronté aujourd'hui à de nombreux défis. La guerre, le terrorisme, la course aux armes de destruction massive, les inégalités, l'exploitation et l'injustice font toujours partie de la réalité quotidienne. Les efforts déployés depuis des décennies pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires ne se sont toujours pas concrétisés. Nous avons été les témoins des catastrophes causées à l'humanité par l'utilisation d'armes nucléaires. La course à la mise au point et à la possession d'armes chimiques est également responsable d'une montée des tensions aux niveaux régional et mondial.

Nos efforts et nos engagements collectifs sont nécessaires pour faire progresser de bonne foi les négociations entre toutes les parties concernées, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, afin de parvenir à un monde plus sûr pour l'humanité tout entière. À cet égard, le Timor-Leste se félicite de l'initiative des dirigeants mondiaux visant à exhorter les États à trouver des solutions communes afin de réduire le nombre d'armes nucléaires, prévenir leur utilisation et tendre vers l'élimination complète des armes nucléaires. Nous tenons à remercier les 50 États qui, le 20 septembre, ont signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Le Timor-Leste entreprend actuellement la procédure interne de signature et de ratification du Traité, que nous espérons achever dans les meilleurs délais.

Le Timor-Leste a beaucoup progressé depuis 2002 en ce qui concerne le respect du cadre juridique international régissant les armes nucléaires et chimiques. Le Timor-Leste a ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Cela témoigne clairement de notre attachement sincère et sérieux aux dispositions énoncées dans la Charte des Nations Unies et dans la Constitution de notre pays concernant notre responsabilité collective à l'égard de la paix, de la stabilité, de la prospérité et, bien sûr, de la sauvegarde de l'existence même de l'humanité.

Le Timor-Leste appuie la non-prolifération et un désarmement nucléaire négocié. Nous appelons les pays signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à poursuivre leurs efforts communs en faveur du désarmement et de la non-prolifération en prévision de la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité, prévue en 2020, afin de renforcer le régime de non-prolifération.

Le processus qui a conduit à la tenue d'un référendum au Timor-Leste, dans le cadre d'un scrutin organisé par l'ONU, et la restauration de notre indépendance qui s'est ensuivie nous rappellent que l'ONU et le droit international peuvent être des forces puissantes et déterminantes pour régler des conflits et restaurer la paix lorsqu'ils sont utilisés pour le bien commun. L'ONU a la capacité de sauver des vies et de rendre le monde plus sûr. C'est la raison pour laquelle le Timor-Leste estime que les Nations Unies et les efforts collectifs déployés dans le cadre de l'Organisation peuvent mener également à un désarmement nucléaire complet.

Pour terminer, ma délégation souhaite saisir cette occasion pour adresser ses félicitations à la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, qui s'est vue décerner le prix Nobel de la paix 2017. En décernant ce prix, le Comité Nobel salue les efforts de la Campagne pour appeler l'attention sur les conséquences humanitaires catastrophiques de tout emploi d'armes nucléaires. Cela nous rappelle de façon tout à fait opportune, alors que le monde est témoin d'un accroissement des tensions sur la péninsule coréenne, qu'il n'y aurait pas de vainqueur si des armes nucléaires étaient à nouveau utilisées.

M^{me} Bartolini (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous adresser mes félicitations pour votre élection à la tête de nos importantes délibérations. Je félicite également les autres membres du Bureau.

La Commission est en effet appelée à jouer un rôle déterminant dans le contexte actuel. Cette année, la communauté internationale est confrontée à des défis encore plus importants et menaçants, parmi lesquels le risque croissant d'attaques terroristes, les essais nucléaires et le nombre sans précédent de personnes déplacées du fait de conflits armés. Les activités de la République populaire démocratique de Corée dans le domaine nucléaire et des missiles balistiques représentent une menace extrêmement grave pour la sécurité internationale. Saint-Marin condamne fermement ces actes et appelle la République populaire démocratique de Corée à abandonner son programme. Nous appelons également tous les États à mettre réellement en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il est urgent et essentiel de chercher une solution politique pour diminuer la tension sur la péninsule, dont les conséquences sont imprévisibles et indescriptibles. Toute explosion nucléaire aurait des conséquences catastrophiques pour les générations présentes et futures et pour notre planète.

Saint-Marin se félicite de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, en juillet dernier. Ce traité historique interdit la seule catégorie d'armes de destruction massive n'ayant pas encore fait l'objet d'une interdiction mondiale et si, à court terme, ce traité ne nous mène pas à notre objectif final, il représente cependant un pas dans la bonne direction et contribue grandement à la sauvegarde de l'humanité. Nous espérons que ce traité, après des décennies de paralysie au sein des instances actuelles, sera le premier succès parmi beaucoup d'autres à venir.

Saint-Marin réaffirme le rôle essentiel du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) dans le régime de non-prolifération et de désarmement. Nous attendons avec intérêt la Conférence d'examen du TNP en 2020 et espérons son succès. Pour atteindre cet objectif, il incombe à tous les États de participer pleinement, de manière ouverte et constructive, au cycle d'examen.

Alors que nous célébrons cette année le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et

sur leur destruction, nous sommes malheureusement encore témoins de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Saint-Marin condamne ces actes déplorables et inacceptables, par toute partie et en toute circonstance, et nous réaffirmons que les responsables de ces crimes doivent en répondre.

Des civils continuent d'être les victimes innocentes des conflits actuels. Malheureusement, l'utilisation d'armes explosives dans des zones peuplées ne cesse de croître et de causer des souffrances inutiles, générant des déplacements et la mort de nombreux civils, dont des enfants. De plus, des infrastructures et des services vitaux ont été ciblés, provoquant des déplacements forcés et créant des problèmes supplémentaires pour la reconstruction. Nous devons répondre avec fermeté à cette situation alarmante. Cette année marque le vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Malgré les résultats obtenus grâce à cet instrument, nous constatons malheureusement une augmentation inquiétante de l'utilisation de mines terrestres improvisées comme outils de guerre ces dernières années.

Il nous faut aussi endiguer le fléau des armes légères et de petit calibre qui tuent chaque année un demi-million de personnes. Les flux irresponsables de telles armes favorisent la violence et les violations des droits de l'homme, notamment les meurtres, les viols, les disparitions forcées et le recrutement forcé d'enfants par des groupes armés. Le commerce illicite de ces armes nourrit les conflits, la criminalité organisée et le terrorisme. Il crée également une déstabilisation et compromet le développement. À cet égard, nous soulignons le lien existant entre le désarmement et le développement, alors que nous notons avec inquiétude la croissance des dépenses militaires mondiales, qui se fait au détriment du financement de nouvelles initiatives en faveur du développement. La Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui se tiendra en 2018, sera une occasion privilégiée de poursuivre le travail que nous faisons ensemble pour renforcer notre programme d'action contre ce fléau. En outre, nous appelons à l'universalisation du Traité sur le commerce des armes, qui doit rester une priorité dans notre ordre du jour.

Comme je viens de le souligner, l'environnement mondial actuel ne semble pas prometteur. Que pouvons-nous faire pour relever ces défis? Nous avons prouvé qu'en travaillant de concert, avec une forte volonté politique et de manière constructive, nous pouvons accomplir des progrès, élaborer et appliquer de nouvelles normes pour promouvoir le désarmement. Le multilatéralisme est indispensable à la paix et à la sécurité. Nous devons poursuivre sur cette voie, unique moyen de parvenir à un monde plus pacifique et plus sûr pour tous.

M. Akiapo (Côte d'Ivoire) : Je voudrais, à mon tour, au nom de la délégation ivoirienne, vous adresser, Monsieur le Président, mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de notre commission. Je reste convaincu que votre expérience et votre leadership, seront des atouts inestimables pour la conduite et le succès de nos travaux. Je voudrais également traduire ma gratitude à votre prédécesseur et à son équipe, dont les efforts inlassables ont permis de mener à bon port nos travaux, lors de la soixante et onzième session.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par l'Indonésie et le Nigéria, respectivement, au nom du Mouvement des pays non Alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/72/PV.2).

Comme à la dernière session, les travaux de la Commission se tiennent, encore cette année, dans un environnement sécuritaire mondial qui préoccupe tout un chacun. En effet, la recrudescence des actes de terrorisme, les mouvements et les bruits assourdissants des bottes de combattants de tous ordres, la circulation quasi permanente des armes légères et de petit calibre, continuent d'entraver la paix et la sécurité collectives. L'activisme militaire observé, à maints endroits du globe, fait croire que le monde est à nouveau engagé dans une nouvelle guerre froide, avec sa course aux armements. Tout ceci nous interpelle et nous oblige à sortir de l'immobilisme actuel de la majorité de nos États, pour aller, de manière urgente, au désarmement, et plus particulièrement, au désarmement nucléaire.

Les tensions politiques et militaires, dont le monde est témoin dans la péninsule coréenne, rappellent, s'il en était encore besoin, qu'il urge que tous les États Membres de l'ONU se penchent, avec responsabilité, sur la question du désarmement nucléaire. Nous devons, à ce propos, tout mettre en œuvre pour trouver des solutions pacifiques à ces graves tensions, car tout recours à l'arme nucléaire dans cette région marquerait la faillite morale de notre civilisation et la fin de

l'époque que nous vivons. Ces tensions, il faut en être conscient, font courir le risque d'un conflit nucléaire aux conséquences imprévisibles.

C'est pourquoi le Chef de l'État ivoirien, S. E. M. Alassane Ouattara, dans son récent discours, lors du débat général de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale (voir A/72/PV.8), a invité toutes les parties prenantes de la situation dans la péninsule coréenne au dialogue, afin de créer les conditions d'une désescalade durable et la mise en place d'un cadre permanent de concertation et de discussion à même de rassurer le monde sur le maintien de la stabilité et de la paix, dans cette importante région du monde.

Concernant la question nucléaire, la Côte d'Ivoire, pour joindre l'acte à la parole de son Président, a signé le tout nouveau Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, s'inscrivant ainsi au nombre des premiers pays à avoir apposé, le 20 septembre dernier, leur signature au bas du nouveau Traité. Même si ce traité reste à parfaire aux yeux de certains, force est de reconnaître que son adoption constitue un pas de géant, une réaffirmation capitale, du choix de nombre d'États Membres de l'ONU de garantir aux populations actuelles de notre planète, et aux futures générations, un monde préservé du risque nucléaire. À cet effet, mon pays, tout en félicitant la Campagne Internationale pour abolir les armes nucléaires, lauréate du prix Nobel de la paix 2017, se réjouit de ce que le Comité Nobel, par ce geste, souligne, aux yeux du monde, l'importance de la lutte pour l'élimination des armes nucléaires.

Plus de 20 ans après son adoption, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) tarde à trouver le chemin de son application. En effet, malgré sa signature et sa ratification, respectivement par 184, et 166 États, son entrée en vigueur reste toujours soumise à la ratification des huit États restants, énumérés à son annexe 2. Les essais nucléaires observés ces dernières années, et particulièrement en cette année 2017, suscitent de vives inquiétudes, car ils brisent le moratoire observé depuis de nombreuses années sur le sujet. De même, les informations faisant état d'explosions expérimentales d'armes nucléaires en laboratoire ne rassurent point. Il est indéniable, en effet, que toutes ces pratiques sont totalement contraires à l'objet et au but du TICE.

C'est pourquoi mon pays se félicite de l'adoption de la résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité, qui demande à tous les États de s'abstenir de procéder à toute explosion expérimentale d'armes nucléaires ou

à toute autre explosion nucléaire et de maintenir leur moratoire, comme convenu. Ma délégation appelle à ce sujet l'ensemble des États à sortir une fois encore de l'immobilisme, comme nous l'avons fait lors de la session 2017 de la Commission du désarmement, après plus de 15 années de blocage.

Elle voudrait, par ailleurs, exprimer sa satisfaction à l'égard du travail réalisé par la Commission préparatoire du TICE, non seulement en amenant les États non parties à s'y engager, mais aussi pour les retombées civiles et scientifiques qui en résultent, en vue d'une meilleure promotion du troisième pilier du TNP.

Je voudrais, avant de clore mon propos, assurer la Commission que la Côte d'Ivoire, que les États membres de l'Assemblée générale ont bien voulu élire, le 2 juin 2017, en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2018-2019 – et à cet égard, qu'ils en soient ici une fois encore remerciés – s'engage, en cette qualité, à soutenir et à porter une attention particulière à toutes les initiatives en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Elle entend, entre autres, agir avec détermination en ce qui concerne la lutte contre la prolifération des armes nucléaires, le terrorisme, véritable fléau de notre temps, ainsi que la prolifération et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, qui font, chaque année, plus d'un demi-million de victimes à travers le monde.

M. Laouani (Tunisie) : Je tiens à vous renouveler, Monsieur le Président, au nom de la délégation tunisienne, mes félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission et à vous assurer de notre pleine coopération pour le succès des travaux de la présente session. Permettez-moi également de saisir cette occasion pour rendre hommage à la présidence algérienne de la précédente session.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des États arabes (voir A/C.1/72/PV.2).

Dans le contexte actuel marqué par l'aggravation des risques posés à la sécurité internationale, la Tunisie exprime plus que jamais son attachement aux efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement et de la prévention des conflits. Elle réaffirme ainsi sa volonté de continuer à soutenir toutes les initiatives visant à promouvoir la non-prolifération et l'élimination des armes de destruction massive ainsi que le contrôle des armes conventionnelles.

Eu égard aux conséquences dévastatrices pour l'humanité qu'entraînerait l'utilisation des armes nucléaires, la Tunisie a soutenu dès ses premières étapes le processus qui a conduit à l'adoption en juillet dernier du Traité sur l'interdiction de ces armes. La Tunisie considère que ce traité est un pas dans la bonne direction qui ne peut que renforcer le régime de non-prolifération. Elle réitère à cet égard son appel à la mise en œuvre équilibrée du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en s'appuyant sur ses trois piliers et exprime le vœu d'une reprise rapide des négociations sur le désarmement nucléaire et la mise en place d'un régime de vérification effectif.

La Tunisie regrette vivement l'échec de la dernière conférence d'examen du TNP, en raison notamment du blocage concernant l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. La Tunisie renouvelle son appel pour que toutes les dispositions nécessaires soient prises en vue de la tenue le plus tôt possible de la conférence tant attendue visant la négociation d'un traité établissant cette zone. Elle exprime à nouveau sa crainte que la prolongation de l'absence d'action ne remette sérieusement en cause la crédibilité du TNP et ne fasse courir le risque de voir les pays de la région s'engager dans une course périlleuse aux armements. L'urgence nous semble d'autant plus grande de nos jours, en raison de la menace terroriste et de la nécessité d'empêcher des acteurs non étatiques de s'approprier des armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, biologiques ou chimiques. La Tunisie saisit cette occasion pour réitérer son souhait de l'universalisation des conventions sur l'interdiction des armes chimiques et biologiques et sa condamnation de toute utilisation de ces armes.

Les effets dévastateurs, tant sur le plan humanitaire qu'économique et social, de la présence excessive et incontrôlée d'armes légères et de petit calibre, ne sont plus à démontrer. Notre continent africain, où ces armes favorisent les conflits internes de tous genres et alimentent les trafics et les activités des groupes terroristes, en est malheureusement un triste témoignage. La Tunisie souligne à cet égard la nécessité d'une mise en œuvre pleine et efficace du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et apportera son plein soutien à la troisième Conférence d'examen du programme, qui se tiendra sous la présidence de la France en juin 2018. La Tunisie, qui a voté pour de l'adoption du Traité sur le commerce

des armes, se félicite également de la tenue en septembre dernier, à Genève, de la troisième Conférence des États parties à ce traité et des progrès réalisés dans sa mise en œuvre.

M. Saikal (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la présente session. Ma délégation est pleinement attachée à la bonne exécution des travaux de la Commission et vous assure de son plein appui et de son entière coopération.

L'Afghanistan s'associe à la déclaration prononcée, au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant de l'Indonésie (voir A/C.1/72/PV.2).

Ma délégation souligne de nouveau son attachement à la diplomatie multilatérale en tant que principe essentiel pour faire progresser le programme mondial de désarmement et de non-prolifération. La prolifération des armes nucléaires est un problème urgent auquel le monde est confronté, et nous devons unir nos efforts au niveau multilatéral pour agir contre la menace que la nucléarisation pose à la paix et à la sécurité mondiales. À cet égard, l'Afghanistan maintient sa position concernant le P5+1 et le Plan d'action global commun conclu avec l'Iran, et juge essentiels l'engagement de toutes les parties à l'accord et sa mise en œuvre.

L'Afghanistan réaffirme son engagement en faveur de la dénucléarisation, de la promotion du désarmement et de la non-prolifération et, en fin de compte, de la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ma délégation condamne fermement les récents essais nucléaires de la Corée du Nord et exhorte tous les États à signer, ratifier et soutenir les traités multilatéraux relatifs à la non-prolifération et au désarmement. L'Afghanistan appuie pleinement l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'Afghanistan est extrêmement favorable à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

La conjoncture actuelle est une source d'inquiétude pour l'Afghanistan, car la possibilité d'une attaque nucléaire par des États agresseurs aussi bien que par des acteurs non étatiques semble hélas, bien réelle. Nous sommes également préoccupés par l'utilisation possible d'armes biologiques, chimiques et radiologiques. À cet égard, nous ne pouvons que nous féliciter de la récente élimination par la Fédération de Russie de son arsenal d'armes chimiques. Les incidences humanitaires de

l'utilisation d'armes de destruction massive sont un autre sujet de préoccupation pour l'Afghanistan. Aussi avons-nous appuyé l'Engagement humanitaire promu par l'Autriche sur les incidences humanitaires des armes nucléaires. En outre, la détermination de l'Afghanistan à renforcer le désarmement nucléaire a été récemment démontrée par l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, dans le cadre d'un accord conclu à l'ONU en juillet 2017.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif 16, établit un lien entre la réglementation des armements et le développement, ainsi qu'entre le trafic illicite d'armes et la criminalité organisée. Le trafic massif d'armes légères et de petit calibre, le long de la ligne Durand, permet aux terroristes, aux extrémistes violents et à d'autres groupes organisés dans notre région de se procurer facilement des armes. Ce trafic massif d'armes, principalement d'armes légères et de petit calibre, cause depuis des décennies d'immenses souffrances aux Afghans. Il doit y être mis fin. Les armes illicites, le trafic de drogue et le blanchiment d'argent financent l'achat d'armes par des acteurs non étatiques. Par conséquent, nous appelons toutes les parties concernées à renforcer leurs règles et réglementations afin de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. J'informe les membres que, le 9 août dernier, l'Afghanistan a ratifié la Convention sur certaines armes classiques, notamment le Protocole I, le Protocole III, le Protocole II modifié, le Protocole IV et le Protocole V.

La présence d'engins explosifs improvisés (EEI), de restes explosifs de guerre et de mines terrestres représente une menace sérieuse pour l'humanité. Selon certaines études, en 2016, les engins explosifs improvisés ont fait environ 20 000 morts et blessés dans le monde, dont une majorité de victimes civiles. De plus, les engins piégés ont fait, ces six dernières années, plus de victimes parmi les civils que tous les autres types d'armes. Au cours de la première moitié de 2017, les EEI ont fait plus de 1 500 victimes parmi la population civile afghane. L'Afghanistan est un des pays les plus touchés par les EEI. C'est la raison pour laquelle la résolution visant à mettre fin à la menace que représentent les EEI revêt tant d'importance pour l'Afghanistan et d'autres pays dans le monde. J'aimerais remercier les États Membres qui ont appuyé les résolutions 70/46 et 71/72, intitulées « Lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés », adoptées par consensus, respectivement en 2015 et 2016, par la Première Commission et par

l'Assemblée générale. Conformément à la résolution 71/72, ma délégation a tenu les premières consultations informelles en coordination avec le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, le 29 mars 2017, à New York, auxquelles ont participé des membres du Bureau des affaires de désarmement, du Service de lutte antimines de l'ONU, de l'Organisation mondiale des douanes, d'INTERPOL, du Groupe consultatif sur les mines et de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Ma délégation présentera le projet de résolution de suivi de la résolution 71/72 et tiendra des consultations informelles avec les États Membres, aujourd'hui, à la Mission permanente de l'Afghanistan. Nous sollicitons le plein appui des membres à ce projet de résolution.

M. Amil (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je vous adresse mes félicitations, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, pour vos prises de fonctions respectives. Vous pouvez compter sur la pleine coopération de ma délégation. Nous remercions également le Secrétariat de son soutien.

La situation internationale en matière de sécurité se détériore. La méfiance entre les États s'accroît. Des différends de longue date continuent de s'aggraver, tandis que surgissent de nouveaux conflits. Les armements ne cessent d'augmenter en qualité et en nombre. Des armes plus perfectionnées et plus meurtrières sont régulièrement mises au point et déployées. Un désir insatiable de domination militaire de la part de certains pays compromet la stabilité stratégique aux niveaux régional et mondial. La discrimination et le recours aux deux poids, deux mesures mettent à rude épreuve le régime de non-prolifération.

En dehors de toute alliance militaire officielle, le Pakistan a pris des mesures pour assurer sa sécurité. Nous restons cependant ouverts à toute initiative, bilatérale ou multilatérale, en matière de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement, qui soit équitable et donne lieu à une sécurité non diminuée pour tous les États intéressés. La retenue et la responsabilité caractérisent notre conduite, ainsi que le souci d'éviter une course aux armements. S'appuyant sur la tradition d'engagement bilatéral du Pakistan à l'égard des questions stratégiques et ne se laissant pas décourager par le manque de réponse favorable, dans sa déclaration à l'Assemblée générale l'année dernière (voir A/71/PV.11), le Premier Ministre de notre pays a souligné la détermination du Pakistan de parvenir à un accord bilatéral en Asie du Sud sur une interdiction

des essais nucléaires. Cette proposition a été guidée par son attachement aux principes de non-prolifération et le souci de maintenir la paix et la stabilité dans la région. Nous renouvelons notre attachement à cette proposition. Notre proposition d'un régime de retenue stratégique en Asie du Sud reposant sur des mesures de réciprocité concernant la retenue dans le domaine des armes nucléaires et des missiles et instaurant un équilibre entre les forces classiques est toujours sur la table. La paix et la stabilité constituent notre objectif.

L'insatisfaction croissante face à l'immobilisme des mécanismes de désarmement des Nations Unies suscitée par le manque de progrès en matière de désarmement nucléaire a atteint un seuil critique. Il faut que cessent les tentatives intéressées de certains États de détourner l'attention de la mise en œuvre de leurs obligations en matière de désarmement nucléaire en proposant de nouvelles mesures de non-prolifération qui ne leur coûtent rien, mais ont de lourdes conséquences pour la sécurité d'autres États. Par ailleurs, il existe une autre démarche conflictuelle consistant à banaliser les considérations de sécurité et à les exclure en interdisant les armes nucléaires pour des raisons humanitaires et éthiques. Tout en comprenant le sentiment de frustration qui a présidé à cette initiative et en partageant la déception de ses partisans, force est de reconnaître que les armes nucléaires ne peuvent être éliminées sans tenir compte des préoccupations des États qui dépendent de ces armes pour leur sécurité. Nous avons besoin de démarches qui nous unissent dans nos efforts communs pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires et reposent sur le principe fondamental d'une sécurité égale et non diminuée pour tous les États, tel que consacré dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2).

Le Pakistan reste attaché à la conclusion d'une convention universelle, non discriminatoire et vérifiable sur les armes nucléaires au sein de la Conférence du désarmement. Le Pakistan est favorable également à l'ouverture de négociations au sein de la Conférence du désarmement sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et sur des garanties de sécurité négatives, ainsi que sur les questions actuelles, telles que le terrorisme chimique et biologique, les systèmes d'armes létales autonomes et les armes cybernétiques.

Alors que les progrès en matière de désarmement nucléaire sont toujours dans l'impasse, l'on ne cesse de rechercher des mesures sélectives en matière de

non-prolifération. Après l'impossibilité de parvenir à un consensus véritablement équitable et non discriminatoire sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires à la Conférence du désarmement, on tente d'avancer sur cette question en dehors de la Conférence. Les partisans de cette démarche doivent accepter le fait que des divergences fondamentales subsistent en ce qui concerne les objectifs et le champ d'application d'un traité reposant sur des préoccupations fondamentales en matière de sécurité. Il faut prendre en compte ces préoccupations et ne pas les éluder par des formules novatrices.

Le Pakistan n'avait pas accepté en 2015 les conclusions et recommandations formulées par le Groupe mal inspiré d'experts gouvernementaux sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes. Nous n'avons pas non plus accepté toutes les recommandations pouvant émaner de ce qu'on appelle le Groupe d'experts de haut niveau chargé d'examiner ce traité. Le travail de fond sur un traité interdisant les matières fissiles doit être mené dans le cadre de la Conférence du désarmement sur la base d'un mandat acceptable prenant en compte les asymétries dans les stocks existants de matières fissiles et contribuant véritablement au désarmement nucléaire. La proposition détaillée du Pakistan sur ce sujet reste sur la table. Nous devons examiner les incidences défavorables qu'aurait sur l'avenir du traité le recours déguisé aux deux poids deux mesures reflété dans les accords bilatéraux discriminatoires conclus en matière de coopération civile nucléaire, l'octroi de dérogations inéquitables et la volonté constante de créer de nouvelles exceptions spécifiques pour un pays donné dans les régimes multilatéraux de contrôle des exportations.

On ne progressera pas dans l'examen des questions connexes à la Conférence du désarmement en changeant de formule ou de cadre, ni en imposant des solutions excluant les principales parties prenantes. Les défis en matière de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement doivent être relevés sur la base de certains principes fondamentaux, que je développe dans ma déclaration détaillée sur PaperSmart.

Le Pakistan est devenu un partenaire systématique des initiatives menées dans le cadre du régime international de non-prolifération, ainsi que des efforts mondiaux visant à renforcer la sécurité et la sûreté nucléaires, ainsi que le contrôle des exportations stratégiques. Le Pakistan a participé activement au Sommet sur la sécurité nucléaire et satisfait à toutes les

exigences de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Ainsi, nous avons accueilli en début d'année, à Islamabad, un atelier international sur la résolution 1540 (2004), et nous accueillerons une autre réunion sur l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, dont le Pakistan demeure un membre actif.

Le Pakistan réunit les critères internationaux requis pour bénéficier d'un accès total aux technologies nucléaires civiles et répond ainsi à ses besoins énergétiques de manière sûre, sécurisée et fiable. En prenant un ensemble de mesures dans divers domaines, nous avons donné la preuve de nos qualifications, et par-là même, de notre admissibilité au Groupe des fournisseurs nucléaires. Nous espérons qu'une démarche non discriminatoire sera suivie pour élargir la composition du Groupe.

Le Pakistan est partie à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques. Nous apprécions à sa juste valeur la contribution que ces deux instruments apportent à la paix et la sécurité régionales et internationales en interdisant des catégories entières d'armes de destruction massive. Le Pakistan s'implique activement dans le renforcement de ces deux régimes. Le Pakistan a assumé avec fierté la présidence de la cinquième Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques, l'année dernière, qui a débouché sur un document de travail solide et prospectif. Je reviendrai en détail sur ces questions au cours du prochain débat thématique.

M. Matt (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission.

La Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session se réunit dans une conjoncture difficile. Les tensions géopolitiques sont au plus haut, la menace d'une destruction nucléaire et plus réelle que jamais et une nouvelle course aux armements risque d'échapper à tout contrôle. La communauté internationale se trouve à la croisée des chemins, alors que nos efforts collectifs en faveur du désarmement ont besoin d'être revitalisés et réorientés. Nous devons aux générations futures d'assumer avec sérieux les responsabilités qui nous incombent en tant que diplomates, de tout faire pour éviter une escalade et de trouver la manière constructive de raviver le dialogue et de rebâtir la confiance. Les accords multilatéraux constituent le socle du désarmement. Ils s'accompagnent d'importantes avancées en matière de

sécurité collective, comme c'est le cas, par exemple, du Plan d'action global commun, qui doit être préservé et renforcé. Le Liechtenstein est certain, Monsieur le Président, que sous votre direction avisée, nous pourrions faire en sorte que la Commission concoure de manière positive au désarmement. Nous sommes particulièrement honorés d'apporter notre contribution à ces efforts.

Le Secrétaire général, la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement et de nombreux dirigeants ont fait de la menace nucléaire l'une des principales priorités. Le monde risque en effet de vivre les horreurs d'une guerre nucléaire. En même temps, l'un des objectifs fondamentaux de l'ONU – l'élimination totale des armes nucléaires – est encore loin d'être atteint. La promesse solennelle inscrite dans les obligations en matière de désarmement figurant dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'est toujours pas respectée par les États dotés d'armes nucléaires, qui confondent responsabilité et privilège. Cela fait longtemps que nos formats établis n'enregistrent plus de progrès significatifs vers un désarmement nucléaire irréversible, vérifiable et transparent.

Dans ce contexte, le Liechtenstein a fermement appuyé la mise en place d'une norme juridique claire interdisant les armes nucléaires, à la fois en complément du dispositif existant en matière de désarmement et de non-prolifération et comme moyen de relancer les discussions sur le désarmement nucléaire. Le Liechtenstein s'est félicité de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et l'a signé dans les meilleurs délais. La portée normative des dispositions d'interdiction claires du Traité deviendra plus forte et plus contraignante avec le temps et, en conséquence, incitera davantage les États à réduire les stocks en leur possession ou sur leur territoire. Le Traité tend la main à ces États, tout en renforçant et en complétant le Traité sur la non-prolifération.

Le sixième essai nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, en violation manifeste et répétée du droit international, a mis en lumière un autre domaine où l'on confond depuis trop longtemps la responsabilité et le privilège, je veux parler du moratoire sur les essais nucléaires. Le respect de l'interdiction des essais nucléaires par tous les pays sauf un est une avancée majeure du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). En même temps, il est évident que le statut actuel du TICE ne peut pas être un substitut permanent à une interdiction *de jure*

des essais nucléaires. Les États visés à l'annexe 2, qui n'ont pas ratifié le TICE, sont responsables du fait que le Traité ne peut pas réaliser tout son potentiel juridique et politique. Là encore, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui interdit clairement les essais, peut concourir au renforcement progressif du régime actuel du TICE.

L'interdiction juridique claire des armes de destruction massive marque un pas important vers leur élimination. Malheureusement, l'interdiction n'est pas une garantie contre l'utilisation de telles armes, comme les attaques chimiques contre le peuple syrien nous l'ont tristement démontré. L'utilisation d'armes chimiques constitue une violation flagrante du droit international et une violation grave des obligations de la Syrie en vertu de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Les auteurs de ces crimes doivent répondre de leurs actes afin que justice soit faite aux victimes et que d'autres atrocités ne soient pas commises au moyen d'armes de destruction massive. À cet égard, le Liechtenstein salue le travail important accompli par le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. Alors que le Conseil de sécurité reste muet sur la Syrie, nous nous réjouissons des perspectives de justice offertes par le Mécanisme international, impartial et indépendant de l'Assemblée générale chargé d'établir les responsabilités en rassemblant et en traitant les informations disponibles sur des atrocités de masse, notamment au moyen d'armes de destruction massive.

Le Liechtenstein est préoccupé par le manque de respect croissant à l'égard du droit international humanitaire dans le monde entier. L'utilisation aveugle et disproportionnée d'armes classiques contre des populations civiles et le ciblage délibéré d'infrastructures civiles, telles que les hôpitaux, les écoles et les ports, causent de terribles souffrances aux populations civiles. Cela souligne autant une crise de responsabilité que la nécessité de mesures plus strictes en matière de maîtrise des armes classiques. Les conflits actuels sont souvent attisés par des approvisionnements incontrôlés d'armes. Nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité sur le commerce des armes. Les obligations énoncées dans ce traité en matière de transparence, de non-détournement et de respect du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire constituent une norme importante, bien que minimale, pour les États qui commercialisent des armes classiques. Nous devons continuer de faire

fond sur ces acquis et nous en servir pour susciter la confiance.

Notre région, l'Europe, est un exemple positif de la manière dont l'instauration de la confiance au niveau militaire peut réduire les tensions, même en période de profondes divisions politiques et idéologiques. Nous faisons face aujourd'hui à un manque évident de confiance. Notre incapacité à tenir de nombreux engagements mutuels précieux en faveur de la transparence et de la retenue militaire nous conduit à une nouvelle course aux armements. Dans un contexte aussi instable sur le plan de la sécurité, le Liechtenstein appuie les initiatives en cours au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe visant la reprise d'échanges structurés sur les défis communs en matière de sécurité. Il nous reste à espérer que ces initiatives se traduiront par une désescalade sur le terrain, en particulier dans les conflits en cours et prolongés, et qu'elles donneront lieu à un nouveau consensus en matière de sécurité reposant sur tous les principes communs qui, depuis des décennies, sous-tendent avec efficacité la sécurité européenne. Un nouvel engagement en matière de maîtrise des armes classiques et de désarmement pourrait constituer une pièce maîtresse importante à cet égard.

M. Lynn (Myanmar) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection bien méritée à la présidence de la Première Commission à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Je tiens également à rendre hommage aux autres membres du Bureau. Vous pourrez compter sur notre plein appui et notre entière coopération.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/72/PV.2).

Nous sommes réunis aujourd'hui alors que nous observons des tensions et des menaces croissantes sur le plan de la stabilité, de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et international. C'est une source de préoccupation pour ma délégation. Le Myanmar partage les craintes de la communauté internationale face aux tensions qui menacent la paix et la sécurité régionales sur la péninsule coréenne. Le Myanmar est opposé à tout essai d'arme nucléaire ou de missile par quelque nation que ce soit. Nous pensons néanmoins que la diplomatie et le dialogue ont encore un rôle central à jouer. Toutes les parties doivent œuvrer de concert à la

dénucléarisation pacifique de la péninsule coréenne et à la reprise du dialogue.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pierre angulaire du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Toutefois, le Myanmar est d'avis que l'intégrité et la crédibilité du TNP dépendent de la mise en œuvre équilibrée de ses trois piliers. Nous devons poursuivre de bonne foi les négociations sur des mesures efficaces visant la cessation, à une date rapprochée, de la course aux armes nucléaires et du désarmement nucléaire, ainsi que sur l'élaboration d'un traité sur un désarmement général et complet, sous un contrôle international strict et efficace. Dans ce contexte, la Conférence d'examen du TNP de 2020 sera la bienvenue.

Nous prenons acte des progrès accomplis jusqu'à présent dans le cadre du nouveau Traité sur la réduction des armes stratégiques et invitons les parties à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du Traité dans toutes les catégories d'ici à 2018. Une coopération plus étroite et une confiance réciproque sont nécessaires pour renforcer l'efficacité du Traité de 1987 sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Le désarmement nucléaire continue d'être la priorité absolue du Myanmar. Toutes les parties au TNP, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, doivent prendre des mesures rapides et audacieuses, conformément à leurs obligations au titre de l'article VI du TNP.

Le mécanisme de désarmement des Nations Unies traverse depuis trop longtemps une période difficile. La quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement offre une occasion d'examiner en profondeur la situation actuelle dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale, ainsi que la revitalisation des mécanismes de désarmement existants. Au cours de sa session de 2017, la Conférence du désarmement a pu mener des consultations informelles au sein du groupe de travail sur la manière de progresser sur tous les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence. Ma délégation espère que nous pourrions tirer profit des connaissances accrues que nous avons acquises durant l'année écoulée.

Face aux craintes exprimées en matière de sécurité stratégique nationale et à la persistance de divergences, le Myanmar estime que la négociation d'un traité sur l'interdiction des matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires doit commencer, sans

conditions préalables, dans le cadre de la Conférence du désarmement. Les objectifs en matière de non-prolifération et de désarmement peuvent être examinés au cours du processus de négociation. Face aux progrès de la technologie, les questions de sécurité qui méritent une attention particulière sont la prévention d'une course aux armements dans l'espace, la cybersécurité et les systèmes d'armes létales autonomes.

L'universalité et l'entrée en vigueur du TICE sont essentiels à son efficacité. Nous demandons aux États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité, en particulier les États visés à l'annexe 2, de le faire dans les meilleurs délais.

Il est encourageant de noter que près de 96 % des armes chimiques déclarées ont été détruites sous la supervision de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Nous nous félicitons de l'achèvement de la destruction vérifiée du programme d'armes chimiques de la Russie, qui a eu lieu le mois dernier. Par ailleurs, nous ne devons pas tolérer que des armes aussi terrifiantes soient utilisées par des acteurs étatiques ou non étatiques.

Pour de nombreux pays en développement, l'assistance technique et le renforcement des capacités peuvent faciliter la mise en œuvre intégrale et efficace de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Il nous faut également combler les lacunes dans la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines. Il nous appartient de tout mettre en œuvre pour réduire ou éliminer les lacunes en ce qui concerne son universalité et sa mise en œuvre, ainsi que ses capacités de réaction et son statut institutionnel, lors de la prochaine Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques.

Le Myanmar se réjouit à l'idée de travailler en étroite coopération avec ses partenaires au cours de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de son Instrument international de traçage, qui aura lieu en mars 2018.

Afin d'éliminer durablement la faim dans le monde d'ici à 2030, nous avons besoin chaque année d'une enveloppe supplémentaire de 267 milliards de dollars pour investir dans les zones rurales et urbaines et dans la protection sociale. Si nous parvenions à rediriger pendant 15 ans, ne serait-ce que 16 % du total des dépenses militaires annuelles, qui s'élèvent

à 1 690 milliards de dollars, nous atteindrions les objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Nous pourrions ainsi laisser aux générations futures un monde plus juste, pacifique et prospère. Mieux vaut la sagesse que la force.

M. Rosselli Frieri (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je me joins aux orateurs précédents pour vous adresser mes félicitations, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, pour vos élections respectives. Nous vous souhaitons plein succès dans votre travail. Sachez que vous pourrez compter sur le plein appui de notre délégation.

En tant qu'État non doté d'armes nucléaires, l'Uruguay est attaché au renforcement du régime de désarmement et de non-prolifération et appuie le renforcement du multilatéralisme en vue de parvenir à un désarmement complet et universel.

La menace de l'utilisation d'armes nucléaires étant plus réelle que jamais et mettant en péril la paix et la sécurité internationales, il convient de rappeler que le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires constitue un crime contre l'humanité et une violation grave du droit international, notamment du droit international humanitaire et de la Charte des Nations Unies. La possession d'armes nucléaires et le retard pris par les États dotés d'armes nucléaires en matière de désarmement mettent en danger la stabilité et la sécurité de l'humanité. Loin de renoncer aux armes nucléaires, les puissances nucléaires continuent sans cesse d'améliorer et de moderniser leurs arsenaux. La seule garantie contre le recours à la menace ou à l'emploi de ces armes est leur interdiction immédiate et leur élimination complète.

Par conséquent, l'Uruguay se félicite du succès de la conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination, qui s'est achevée par l'adoption du Traité historique sur l'interdiction des armes nucléaires, que l'Uruguay s'enorgueillit d'avoir signé. L'Uruguay tient également à souligner l'importance que revêt le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), clef de voûte du régime de désarmement et de non-prolifération. Nous regrettons cependant le manque de résultats lors de la dernière Conférence d'examen en 2015, qui s'est achevée sans adopter de document final. Des efforts supplémentaires s'imposent pour parvenir à un équilibre entre les trois piliers du TNP : désarmement,

non-prolifération et utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

L'Uruguay exprime sa ferme condamnation des essais nucléaires et des tirs de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée et l'exhorte à abandonner ses programmes nucléaires actuels de manière complète, vérifiable et irréversible. Nous enjoignons à la Corée du Nord de respecter les résolutions du Conseil de sécurité et à revenir au régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Parallèlement, l'Uruguay réitère son appel au dialogue, car nous ne voyons pas d'autre solution à la question nord-coréenne que la négociation d'un accord politique entre les parties.

Mon pays souhaite rappeler l'importance particulière que revêt l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Par conséquent, nous demandons instamment les États visés à l'annexe 2 à ratifier sans tarder le Traité. De même, nous invitons instamment tous les États de la communauté internationale à maintenir leur moratoire sur les essais d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs.

L'Uruguay a toujours appuyé la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde. En tant que membre actif de la première zone exempte d'armes nucléaires sur la planète, par l'entremise de son adhésion au Traité de Tlatelolco visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'Uruguay plaide pour la reconnaissance de tels accords. Nous engageons de nouveau instamment les États détenteurs d'armes nucléaires, ainsi que tout État mentionné dans les protocoles aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, qui ne l'ont pas encore fait à signer ou ratifier les protocoles dans les meilleurs délais. Parallèlement, nous demandons instamment que les réserves et les interprétations formulées par les États dotés d'armes nucléaires qui nuisent au statut de dénucléarisation d'une zone soient modifiées ou retirées sans conditions.

L'Uruguay regrette qu'on ne se soit toujours pas mis d'accord sur la tenue d'une conférence portant sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, conformément à la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Nous encourageons vivement toutes les parties à tenir cette conférence dès que possible.

Le renforcement du régime de désarmement général et complet, sous un contrôle international strict et efficace, requiert la mise en œuvre effective des conventions préconisant l'interdiction et l'élimination d'autres armes de destruction massive. À ce propos, nous rappelons que pour l'Uruguay l'élimination complète des armes chimiques et biologiques constitue une priorité en matière de désarmement et de non-prolifération. Notre pays œuvre à l'universalisation rapide de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. À cet égard, nous engageons instamment tous les États détenteurs de ces armes à se conformer aux obligations énoncées dans la Convention et à détruire leurs arsenaux. L'Uruguay condamne l'utilisation de produits chimiques toxiques comme armes contre des civils dans tout conflit armé. De tels actes constituent des crimes de guerre, et les responsables doivent être traduits en justice. Dans ce contexte, l'Uruguay appuie la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et le Mécanisme d'enquête conjoint de l'OIAC et de l'ONU chargés de déterminer les responsabilités dans les événements qui se sont produits en Syrie.

La menace grandissante du terrorisme et le défi que représente pour la communauté internationale le risque que des groupes terroristes utilisent des armes de destruction massive, de même que l'acquisition ou l'utilisation d'armes classiques et leurs liens avec la criminalité transnationale, figurent parmi les principaux dangers auxquels est exposée la communauté internationale et constituent, par conséquent, un sujet de vive préoccupation.

L'Uruguay tient à rappeler la nécessité de mettre fin à la prolifération des armes classiques dans les zones de conflits. Les armes classiques sont de véritables armes de destruction massive. Le commerce et le trafic illicites de ces armes entre les belligérants dans les conflits armés sont la cause directe des souffrances et de la mort de civils.

Alors que nous parlons de désarmement, il convient de mentionner une donnée qui se passe de tout commentaire. Selon l'Institut international de recherches sur la paix de Stockholm, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité représentent 74 % du volume total des exportations d'armes pour la période 2011-2015. En outre, les dépenses militaires mondiales en 2016 se sont élevées à 1 690 milliards de dollars, en

hausse par rapport à 2015. Par conséquent, sur le plan du désarmement, l'Uruguay est convaincu que le Traité sur le commerce des armes est une avancée majeure vers une réglementation internationale et un commerce international plus responsable des armes classiques, y compris des armes légères et de petit calibre, de leurs pièces, composants et munitions. La réglementation de ce commerce pourrait avoir des incidences fondamentales sur les conflits armés, en premier lieu pour les civils victimes de violence armée.

Mme Yusuf (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres délégations pour vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la tête des travaux la Commission, ainsi que les autres membres du Bureau. Vous pouvez compter sur notre plein appui et notre entière coopération dans l'exercice de vos responsabilités.

Ma délégation souhaite s'associer aux déclarations prononcées par le Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique, et par l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/72/PV2).

Il est évident que la situation mondiale en matière de paix et de sécurité est devenue de plus en plus préoccupante. D'une part, on observe une modernisation et un stockage progressifs d'armes nucléaires et d'autre part, on assiste à de nouvelles tentatives visant à saper le régime de non-prolifération. Tout cela s'inscrit dans le contexte d'une situation mondiale qui, comme l'indique le Secrétaire général, se caractérise par une dynamique de pouvoir extrêmement fluctuante. À aucun moment depuis la fin de la guerre froide, la sagesse, la diplomatie et la gestion prudente des problèmes de sécurité n'ont été aussi essentiels qu'aujourd'hui. Selon nous, c'est de cette manière que doit être abordée la question de la République populaire démocratique de Corée. Le danger lié à l'utilisation d'armes nucléaires doit être éliminé de façon efficace.

Nous tenons rappeler une fois encore que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et ses trois piliers constituent la clef de voûte du régime mondial de non-prolifération. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté le 7 juillet 2017, est en effet une étape importante vers la réalisation de l'objectif d'un monde sans armes nucléaires, et nous pensons qu'il complète et renforce le TNP.

L'Éthiopie souhaite souligner l'importance des zones exemptes d'armes nucléaires pour la consolidation de la paix et de la sécurité mondiales, en particulier

leur contribution à la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire. À cet égard, nous partageons les préoccupations exprimées par plusieurs délégations concernant la convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, et appelons toutes les parties prenantes à participer de manière active à ce processus dans un esprit de compréhension mutuelle. L'instauration au Moyen-Orient d'une zone exempte de toute arme nucléaire est indispensable à la paix et à la sécurité mondiales, ainsi qu'à la stabilité régionale.

Le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique – Traité de Pelindaba - réaffirme le statut de l'Afrique en tant que zone exempte d'armes nucléaires et sert de bouclier au territoire africain, notamment en empêchant le déploiement d'engins explosifs nucléaires sur le continent et en interdisant les essais de ces armes, entre autres. L'Éthiopie reste attachée au Traité.

Tout en réitérant notre ferme appui à l'universalité et à l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), nous nous félicitons de la convocation de la dixième Conférence ministérielle visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui s'est tenue à New York, le 20 septembre 2017. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires fournit le cadre approprié pour mettre un terme à la mise au point et à la prolifération des armes nucléaires. Nous appelons les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le TICE à le faire d'urgence. Nous appelons en particulier les États visés à l'annexe 2 du TICE, dont la ratification est essentielle pour l'entrée en vigueur du Traité.

Nous nous associons aux autres États membres pour réaffirmer le travail important confié à la Conférence du désarmement en tant qu'instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Nous exprimons notre inquiétude face à l'impasse qui a empêché la Conférence de s'acquitter de son mandat. La Commission du désarmement fournit également le cadre approprié pour atteindre l'objectif du désarmement nucléaire. À cet égard, nous nous félicitons de la conclusion de ses travaux sur le point de l'ordre du jour, intitulé « Recommandations sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques » à sa session de fond de 2017. Alors que la Commission entame son prochain cycle, nous souhaitons qu'elle obtienne le même succès en

ce qui concerne le point à son ordre du jour relatif au désarmement nucléaire.

Nous tenons à souligner une fois encore que l'élimination complète des armes nucléaires demeure la seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires. Nous appelons une nouvelle fois à l'octroi de garanties de sécurité négatives inconditionnelles à tous les États non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires par les États dotés d'armes nucléaires, en attendant leur élimination totale.

Le commerce illicite, le transfert, la fabrication, la possession et la circulation d'armes légères et de petit calibre ainsi que leur accumulation excessive demeurent une source de grande préoccupation dans de nombreuses parties du monde. C'est précisément pour cette raison que la mise en œuvre des engagements internationaux et régionaux et des obligations fondées sur des traités, en matière de lutte contre le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, est essentielle. À cet égard, nous restons attachés au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères. Nous attendons avec impatience la troisième Conférence d'examen, qui aura lieu en mars 2018.

Mme Abdullah Sitau (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation du Brunéi Darussalam, je souhaite vous adresser, Monsieur le Président, mes plus chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission, ainsi qu'aux autres membres du Bureau.

Le Brunéi Darussalam s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant de la Thaïlande, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (voir A/C.1/72/PV2).

Depuis des décennies, nous assistons à une évolution extraordinaire de la manière dont les pays relèvent des défis émergents en matière de sécurité. Les organisations multilatérales, telles que les Nations Unies, jouent un rôle important dans la coordination et la promotion des réponses mondiales à des menaces de plus en plus mondiales. Face à ces défis, les conventions sur le désarmement constituent une base essentielle pour le maintien de la paix et de la stabilité internationales. Le Brunéi Darussalam, comme beaucoup d'autres États, est tout à fait conscient que sans une coopération entre les États Membres et les partenaires, les

conventions relatives au désarmement ne peuvent donner leur pleine mesure. Le Brunéi Darussalam souligne l'importance d'un dialogue et de négociations pacifiques, du renforcement des capacités, du partage des connaissances, de l'échange d'expériences et des meilleures pratiques en matière de gestion des menaces à la sécurité et de maintien de la paix et de la sécurité.

Il importe de continuer à susciter une prise de conscience croissante des incidences négatives des armes nucléaires et des armes de destruction massive sur la paix, la sécurité, la stabilité et le développement dans le monde et de la traduire en mesures concrètes. Dans le cadre de ses contributions aux efforts régionaux pour le maintien de la paix, de la sécurité et de la prospérité régionales, le Brunéi Darussalam est déterminé à remplir ses obligations en vertu du Traité de la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Afin d'assurer la pleine application du Traité, le Brunéi Darussalam, avec les autres États membres de l'ASEAN, continuera d'œuvrer avec toutes les parties concernées au règlement de toutes les questions en suspens, conformément aux objectifs et principes du Traité.

En outre, le Brunéi Darussalam voudrais saisir cette occasion pour réitérer son appui au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), clef de voûte du régime mondial de non-prolifération, et aux mesures de facilitation des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous prenons note des progrès réalisés en vue du prochain processus d'examen du Traité, en 2020, et attendons avec intérêt le renforcement du TNP et des principes de non-prolifération en général.

Le Brunéi Darussalam s'est également engagé à travailler avec les partenaires régionaux et internationaux pour atteindre les buts et objectifs du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Puisque nous célébrons cette année le vingtième anniversaire du Traité, nous invitons les États visés à l'annexe 2 à signer et ratifier le Traité dès que possible, afin qu'il puisse entrer en vigueur et que nous puissions atteindre notre objectif commun de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

L'adoption historique du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est également une source de vive satisfaction. Étant donné le caractère imprévisible et changeant de notre environnement de sécurité, ce traité constitue un pas important vers la réalisation de nos aspirations communes à un monde sans armes nucléaires. Par-dessus tout, son adoption envoie un

message fort, à savoir que les armes nucléaires sont inacceptables et doivent être totalement rejetées. Nous félicitons les pays qui ont signé le Traité le mois dernier. Le Brunéi Darussalam espère agir de même dans un proche avenir.

Le Brunéi Darussalam mesure également l'importance majeure que revêt la Convention sur les armes chimiques et salue l'excellent travail accompli ces 20 dernières années par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques pour parvenir à un monde exempt d'armes chimiques. Cependant, il est profondément inquiétant qu'il y ait encore des tentatives d'utilisation d'armes chimiques, en particulier par des acteurs non étatiques. À cet égard, le Brunéi Darussalam se joint à la communauté internationale pour condamner l'utilisation d'armes chimiques en tout lieu, en toute circonstance et par quiconque. Nous réaffirmons notre appui à la mise en œuvre effective de la Convention par le biais de nos législations nationales et organismes de réglementation respectifs, ainsi qu'aux initiatives et à la coopération multilatérales en matière de renforcement des capacités.

Nous souhaitons également réaffirmer notre attachement à la Convention sur les armes biologiques ou à toxines en tant qu'élément central de tous les efforts déployés par la communauté internationale pour faire face à la menace des armes de destruction massive, en particulier dans un monde aux progrès technologiques et scientifiques révolutionnaires. Le Brunéi Darussalam estime qu'une plus grande collaboration mondiale à la mise en œuvre de cette convention nous permettra d'atténuer et d'éliminer ensemble les menaces d'attaques biologiques, tout en poursuivant de façon pacifique nos objectifs de développement, dans l'intérêt de l'humanité.

Le terrorisme demeure une des plus graves menaces à la sécurité et, pour y remédier de manière efficace, nous sommes conscients de la nécessité absolue de renforcer la coopération aux niveaux régional et international. Dans ce contexte, le Brunéi Darussalam souhaite renouveler son appui sans réserve aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2325 (2016), qui demande que soient mis en place des dispositifs destinés à empêcher les terroristes et d'autres acteurs non étatiques d'acquérir des armes de destruction massive. Le Brunéi Darussalam s'est doté une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme en renforçant la coopération et les échanges entre les différents organismes de sécurité.

Nous saluons également la création du Bureau de lutte contre le terrorisme et la nomination de son secrétaire général adjoint, M. Vladimir Ivanovitch Voronkov, en juin dernier. Nous sommes convaincus que le Bureau permettra une plus grande coordination au sein du système des Nations Unies et entre les États Membres dans la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous saluons également l'accent mis par le Bureau sur l'aide au renforcement des capacités des États Membres.

Le Brunéi Darussalam voudrait, pour terminer, souligner à nouveau l'importance des travaux de la Première Commission en tant que partie intégrante de l'objectif général des Nations Unies, à savoir la promotion du développement durable et l'édification d'un avenir meilleur pour tous. À cette fin, le Brunéi Darussalam continuera de travailler de manière constructive avec tous les pays et organismes compétents en vue d'aboutir à des résultats concrets et positifs au sein de la Commission.

Mme Fofana (Burkina Faso) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence de notre Commission. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Je voudrais vous assurer du soutien ainsi que de la pleine et entière coopération de ma délégation pour le bon déroulement de nos travaux.

Le Burkina Faso s'associe aux déclarations faites par le Nigéria et l'Indonésie, respectivement, au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/72/PV.2).

La problématique du désarmement interpelle la communauté internationale dans son ensemble car s'y attachent des enjeux de paix, de sécurité et de développement. Elle touche aussi bien les armes de destruction massive que les armes classiques et se caractérise par l'ampleur des objectifs.

La prolifération des armes légères et de petit calibre constitue un fléau pour l'humanité au regard du nombre de victimes qu'elles engendrent chaque année dans divers pays du monde. Elles constituent une réelle source de préoccupation pour le Burkina Faso, car ces armes sont une menace à la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique, particulièrement en Afrique de l'Ouest. Même si elles ne sont pas la cause directe des crises et des conflits, elles les alimentent ou les favorisent. Ainsi, dans un contexte de terrorisme et de criminalité

transnationale organisée, les armes légères et de petit calibre sont le souffle de la violence armée et plombent le développement socio-économique de nos États.

Qu'il me soit permis d'apprécier à sa juste valeur la détermination et la volonté politique des États, qui, par l'adoption du Traité sur le commerce des armes, permettent d'apporter une réponse appropriée et collective à la réglementation et au transfert des armes. Aussi ma délégation salue-t-elle la tenue de la troisième Conférence des États parties à cet instrument, tenue du 11 au 15 septembre 2017 à Genève, et en appelle à la responsabilité et à l'engagement de tous les acteurs, en particulier les États, pour sa pleine et entière mise en œuvre ainsi que son universalisation. Nous sommes confiants que ce traité et le Plan d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que l'Instrument international de traçage, sont à même d'apporter aux instruments déjà existants au niveau de notre espace sous-régional, notamment la Convention de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, adoptée le 14 juin 2006, plus d'efficacité et d'efficacités.

L'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires est, pour sa part, une mesure de désarmement et de non-prolifération qui participe au renforcement du régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de la paix et de la sécurité internationales. Mon pays salue donc la mise en place de telles zones dans diverses parties du monde, parmi lesquelles l'Afrique, à travers le Traité de Pelindaba. Pour ce faire, ma délégation appelle à la création d'une telle zone au Moyen-Orient, conformément à la résolution de 1995 et au Plan d'action de la Conférence d'examen de 2010 du TNP.

Plus de deux décennies après son adoption, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) n'est toujours pas entré en vigueur. Préoccupée par cette triste réalité, ma délégation voudrait réitérer l'importance du rôle et de la place du Traité dans l'architecture de désarmement et de non-prolifération.

À cet effet, nous nous félicitons de la tenue, le 20 septembre dernier à New York, de la dixième Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du TICE. Aussi ma délégation en appelle-t-elle aux États, dont la signature et la ratification sont nécessaires, à s'y engager le plus vite possible, afin que l'entrée en vigueur de ce traité soit effective.

En outre, ma délégation se félicite du progrès réalisé, cette année, par la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies qui, après près de deux décennies d'impasse, est parvenue à adopter par consensus des recommandations sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Par ailleurs, ma délégation salue l'adoption, par consensus, par le Groupe de travail à composition non limitée, des objectifs et de l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Enfin, elle se félicite de l'adoption, le 7 juillet 2017, du Traité d'interdiction des armes nucléaires par 122 États et son ouverture à la signature, le 20 septembre. L'adoption de ce traité permet de compléter l'architecture juridique d'interdiction des armes de destruction massive.

La communauté internationale a pris conscience, il y a bien longtemps, des effets destructeurs de l'accumulation des armes, tant classiques que de destruction massive, et a appelé au désarmement. Cette revendication a gagné plus que jamais en pertinence de nos jours en raison de la multitude et de la complexité des menaces et défis auxquels l'humanité est confrontée.

Pour terminer, le Burkina Faso réaffirme sa foi dans un désarmement général et complet, qui serait une mesure salutaire pour le bien-être de l'humanité. Pour ce faire, le respect strict et effectif par tous des obligations découlant des instruments internationaux de désarmement est une nécessité incontournable si nous voulons vivre dans un monde de paix et construire un monde meilleur pour les générations futures.

M. Idrizi (Albanie) (*parle en anglais*) : Je souhaite me joindre aux orateurs précédents pour vous adresser mes félicitations, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission au cours de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Vous pourrez compter sur le plein appui de la délégation albanaise.

L'Albanie s'associe à la déclaration prononcée par l'Union européenne (voir A/C.1/72/PV.2). J'aimerais cependant faire les observations suivantes à titre national.

La complexité de la situation en matière de sécurité est telle qu'elle appelle une réaction multilatérale immédiate et forte sur les plans politique et diplomatique. Les menaces qui pèsent sur la sécurité en Asie du Sud-Est constituent une source de préoccupation

pour l'ensemble de la communauté internationale. Comme l'a déclaré notre Premier ministre, Edi Rama, dans son discours pendant le débat général,

« une crise prolongée et récemment aggravée par la politique d'un régime totalitaire et paranoïaque entêté, a ravivé la peur terrible de l'affrontement nucléaire. » (*A/72/PV.15, p. 19*)

Les programmes nucléaires et balistiques avancés inacceptables de la Corée du Nord nous rappellent la nécessité de préserver l'élan des mesures adoptées à l'unanimité par le Conseil de sécurité et de s'engager à respecter toutes ses résolutions, notamment la résolution 2375 (2017). En outre, nous devons mettre l'accent sur la mise en œuvre impérative du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) afin de prévenir la prolifération des armes nucléaires et de la technologie des armes, promouvoir la coopération en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et favoriser la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire.

L'Albanie se joint aux autres pays pour appeler à l'universalité du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et à son entrée en vigueur rapide, car il contribue de manière significative à la paix et à la sécurité dans le monde. La signature et la ratification du Traité, en particulier par les États membres visés à l'annexe 2, revêtent une importance capitale et concourent indéniablement à l'efficacité et à la crédibilité du TICE sur le plan de la sécurité mondiale, comme le stipule la résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité. En outre, l'Albanie rejoint les pays qui souhaitent négocier et conclure d'urgence un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes.

Aux niveaux national et international, nous appuyons l'objectif à long terme d'un monde exempt d'armes nucléaires et une démarche progressive du désarmement nucléaire mondial. L'Albanie appuie fermement le TNP, qui constitue la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et permet des progrès concrets vers l'objectif d'un désarmement nucléaire complet, gage de stabilité. Mais le désarmement nucléaire ne sera ni fiable ni efficace si certains États dotés d'armes nucléaires n'adoptent pas cette démarche et ne se soumettent pas au mécanisme de vérification.

Les avancées dont nous avons été témoins avec la conclusion du Plan d'action global conjoint montrent à l'évidence que le multilatéralisme peut déboucher

également sur des accords durables. Pour que le multilatéralisme soit efficace, il faut continuer de faire fond sur les solutions pacifiques déjà mises en place à l'échelle mondiale. Les réalisations historiques que l'on doit à une diplomatie active, comme c'est le cas pour le Plan d'action global commun approuvé par le Conseil de sécurité, exigent l'engagement de toutes les parties aux fins de leur pleine mise en œuvre.

Toutes nouvelles réductions des programmes d'armement nucléaire exigent l'intervention de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dont le système de garanties est fondamental pour le régime de non-prolifération. L'Albanie a conclu un accord de garanties généralisées avec l'AIEA, dont elle a signé et ratifié le Protocole additionnel. La sécurité nucléaire et la lutte contre le trafic illicite de matières nucléaires revêtent une grande importance. L'Albanie contribue à la base de données de l'AIEA sur le trafic illicite et participe également au plan mondial de l'AIEA visant à lutter contre le terrorisme nucléaire. À cet égard, nous avons élaboré une stratégie et mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour renforcer nos capacités de lutte contre le trafic illégal de matières nucléaires et radioactives.

Mon pays accorde une grande importance aux traités de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération, ainsi qu'aux régimes de contrôle des exportations en tant que moyens de prévenir une telle prolifération. Par conséquent, l'Albanie ne fournit aucun type d'appui ou d'assistance aux acteurs non étatiques qui cherchent à mettre au point, acquérir, fabriquer, détenir, transférer ou utiliser des armes de destruction massive. Nous appuyons sans réserve toutes les initiatives internationales visant à prévenir la prolifération des armes de destruction massive. Préoccupée par l'utilisation d'armes chimiques au XXI^e siècle, l'Albanie appuie les États Membres qui font de l'adhésion à la Convention sur les armes chimiques l'une de leurs principales priorités.

Le Gouvernement albanais entend poursuivre sa coopération avec la communauté internationale en vue d'interdire la prolifération des armes de destruction massive et des matières nécessaires à la mise au point de ces armes par des États et des acteurs non étatiques qui constituent une menace sur le plan de la prolifération. Nous avons également accueilli favorablement la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, relative à la prévention de la prolifération des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et de leurs vecteurs. Nous

sommes à cet égard en train d'élaborer une stratégie nationale contre la prolifération des armes de destruction massive, qui devrait être approuvée en 2018 par le Conseil des ministres.

Partout dans le monde, des citoyens sont confrontés au fléau de la prolifération des armes légères et de petit calibre par le biais du commerce illicite. Le Gouvernement albanais s'est engagé à adhérer aux pactes et accords internationaux relatifs aux armes légères et de petit calibre et à les mettre en œuvre. Ces accords font désormais partie de notre législation nationale et sont constamment améliorés.

Pour la République d'Albanie, la coopération régionale et l'implication régionale constituent non seulement des conditions préalables à l'intégration européenne, mais répondent aussi à une nécessité actuelle de transformer l'image de notre région. Cette orientation de la politique étrangère albanaise se reflète dans sa participation active à toutes les initiatives et organisations multilatérales œuvrant dans la région de l'Europe du Sud-Est et au-delà.

Consciente de toutes les répercussions négatives de la violence engendrée par la circulation incontrôlée des armes et des armements, l'Albanie a démontré son attachement à l'universalité et à la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes en figurant parmi les premiers pays signataires du Traité. Nous sommes convaincus qu'il contribuera à l'avènement d'un monde plus sûr et permettra d'élaborer des normes mondiales pour la réglementation du commerce international des armes.

Le monde mérite que nous nous efforcions de faire de ce théâtre imprévisible et menaçant un lieu paisible et sûr pour sa population. En tant qu'États Membres, notre mission ici, à l'ONU, consiste à résoudre avec détermination les problèmes que connaissent différentes régions du monde. Nos programmes sont liés les uns aux autres et interdépendants. Il n'est pas de développement sans droits de l'homme et sans paix.

M. Bai (Fidji) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole, je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour vous adresser mes félicitations, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la Commission à la soixante-douzième session. De même, j'adresse mes chaleureuses félicitations aux autres membres du Bureau. Je suis convaincu que, sous votre direction éclairée, les travaux

de la Première Commission seront couronnés de succès. Vous pouvez compter sur le plein appui des Fidji.

Les Fidji s'associent à la déclaration prononcée, au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant de l'Indonésie (voir A/C.1/72/PV.2).

Nous avons adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et assurer la prospérité pour tous. L'objectif de développement durable 16, qui appelle à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous, revêt une importance toute particulière. Le lien entre le désarmement et le développement est largement reconnu depuis de nombreuses décennies. Ainsi, l'Article 26 de la Charte des Nations Unies fait obligation au Conseil de sécurité des Nations Unies de faciliter le désarmement,

« afin de favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde. »

Malgré ces dispositions, le risque que nous soyons laissés de côté plane plus que jamais sur nous du fait de la présence continue d'armes nucléaires qui menacent notre existence même. Cela s'ajoute aux difficultés croissantes que les Fidji, petit État insulaire en développement, rencontrent chaque jour en raison des changements climatiques.

Les Fidji mènent une campagne active pour mettre en évidence les défis que représentent les changements climatiques non seulement pour les petits États insulaires, mais pour nous tous ici présents. Comme l'a souligné le représentant de la Dominique, les Fidji doivent également prendre en considération des problèmes tels que la réinstallation de populations entières, la perte possible de leurs identités culturelles, les conséquences pour la sécurité mondiale et régionale et les conflits éventuels qui pourraient surgir du fait des réfugiés climatiques. En tant que petit État insulaire en développement, la tâche est extrêmement complexe, car nous devons constamment répondre à des défis qui ne sont pas la conséquence de nos propres agissements.

Les Fidji sont à la merci de la communauté internationale pour ce qui est de la réduction des émissions de carbone et à la merci des États dotés d'armes nucléaires pour ce qui est de l'élimination de la menace d'un conflit nucléaire. Les Fidji réaffirment leur position de principe, à savoir que le désarmement

nucléaire est essentiel à la survie de tous et partagent l'inquiétude que suscite au niveau mondial la possession continue d'armes nucléaires par les États dotés d'armes nucléaires.

La dévastation causée par les essais nucléaires effectués sur 300 de nos îles fait partie de l'histoire du Pacifique. Au-delà des incidences à long terme sur l'environnement, le plus terrible, c'est que les personnes qui ont subi ces essais nucléaires n'ont reçu à ce jour aucune indemnisation ni même obtenu réparation. Je me fais l'écho de ce qui a été maintes fois souligné par le Gouvernement fidjien dans différentes enceintes, à savoir que le silence de certains des États incriminés est assourdissant. Ils n'assument aucune responsabilité au regard du passé, ils sont opposés à toute mesure juridique imposant des changements ou prévoyant des réparations dès maintenant, et ne prennent aucun engagement pour l'avenir. Cette attitude témoigne d'un mépris total à l'égard de l'humanité.

Pour leur part, les Fidji jouent leur rôle. Nous appuyons le renforcement des zones exemptes d'armes nucléaires et encourageons les États à créer de telles zones dans leurs régions respectives. Afin de progresser vers l'objectif d'un désarmement nucléaire complet, les Fidji se sont associées aux pays insulaires du Pacifique pour maintenir leur région à l'abri des armes nucléaires en élaborant, en 1985, le Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud – Traité de Rarotonga. En outre, les Fidji ont été l'un des premiers États à signer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous prions instamment les pays qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier.

Les Fidji comptent parmi les 50 premiers États signataires du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, ouvert à la signature le 20 septembre. Pendant la période de négociation, Fidji et d'autres petits États insulaires en développement se sont battus pour l'adoption de cet accord international juridiquement contraignant visant l'interdiction complète des armes nucléaires, en vue de leur élimination totale. Nous invitons les autres États à signer ce traité, car nous pensons qu'il contribuera à l'instauration d'un monde sans armes nucléaires. Les habitants des Fidji et du Pacifique ne veulent rien de moins qu'une interdiction complète des armes nucléaires et de leur commerce, ainsi que des mesures concrètes pour fournir une réparation digne de ce nom à ceux qui subissent les

effets des essais nucléaires, car il s'agit d'un problème à la fois moral et juridique.

Les Fidji insistent une fois encore sur la nécessité de prendre en compte les femmes dans toutes les négociations sur le désarmement nucléaire, la non-prolifération et la limitation des armements, les femmes et les enfants étant souvent les victimes les plus vulnérables de ces conflits. Les Fidji appuient donc sans réserve la participation des femmes aux négociations sur le désarmement.

Avant d'achever mon propos, j'aimerais que nous ayons une pensée pour ceux qui se sont sacrifiés pour cette initiative. Je tiens également à rendre un hommage particulier aux victimes innocentes, aux familles et aux personnes qui ont subi des essais nucléaires. Les Fidji sont prêtes à s'engager de manière constructive pour faire avancer le programme de désarmement des Nations Unies. Les Fidji estiment qu'avec la volonté politique et un esprit de coopération, la Première Commission peut œuvrer à l'avènement d'un monde plus pacifique.

M. Moldogaziev (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de vous adresser mes félicitations, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, pour vos élections à ces postes élevés, et de vous souhaiter plein succès dans votre tâche.

Nous sommes face aujourd'hui à des menaces sans précédent dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive. À cet égard, la Première Commission doit s'acquitter d'un certain nombre de tâches très importantes, dont l'accomplissement garantira la paix et la stabilité dans le monde entier. Le Kirghizistan reste attaché aux objectifs de la non-prolifération nucléaire et du désarmement et défend activement l'idée d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Kirghizistan est d'avis également que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est l'un des instruments fondamentaux et efficaces en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération. Néanmoins, le Traité n'est pas encore entré en vigueur, certains pays ne l'ayant ni signé ni ratifié. Nous appelons ces États à signer et ratifier le Traité dès que possible. Le 29 août a été proclamé Journée internationale contre les essais nucléaires. Cette journée donne lieu à des événements, des activités et des messages éducatifs destinés à capter l'attention du monde et à souligner la nécessité d'œuvrer de concert pour empêcher de nouveaux essais d'armes nucléaires.

Bien que le Traité ne soit pas entré en vigueur, tous les États, à l'exception de la République populaire démocratique de Corée, observent un moratoire sur les essais nucléaires. Nous condamnons l'essai nucléaire souterrain mené par la République populaire démocratique de Corée en septembre. Ce pays a rompu la norme mondiale interdisant les essais nucléaires et défié le Conseil de sécurité et la communauté internationale.

Face à l'intensification des activités des organisations terroristes, nous voudrions insister sur le risque que des terroristes acquièrent des armes de destruction massive. Nous devons prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher des terroristes d'acquérir des armes de destruction massive.

L'une des étapes importantes dans le domaine du désarmement nucléaire est la mise en œuvre des initiatives suivantes : mesures de transparence et de confiance dans les activités spatiales; non-déploiement en premier d'armes dans l'espace; prévention d'une course aux armements dans l'espace.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires est un moyen efficace d'atteindre l'objectif du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Le Kirghizistan se félicite de l'entrée en vigueur du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et de la ratification de son protocole sur les garanties de sécurité négatives. Nous appelons les pays à ratifier cet instrument dans les meilleurs délais.

Les essais nucléaires ont porté préjudice à certains des peuples et des écosystèmes les plus vulnérables du monde. Ma délégation accorde une grande importance à la question de l'atténuation des conséquences sur l'environnement de l'extraction de l'uranium et des activités connexes du cycle du combustible nucléaire dans la production d'armes nucléaires.

Mme Luts (Estonie) (*parle en anglais*) : Tout en nous associant pleinement à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/72/PV.2), j'aimerais souligner certains points précis auxquels l'Estonie attache une importance particulière à la présente session de la Première Commission.

Aujourd'hui, le monde est le théâtre de nombreux conflits et tensions, certains naissants, d'autres en cours ou gelés, mais tous plus complexes que jamais dans le contexte des défis liés à la sécurité. Les événements auxquels nous assistons ces dernières années en Syrie et en Libye, et particulièrement dans le cadre du conflit

en Ukraine – qui est l'exemple le plus frappant d'une guerre hybride menée contre un État souverain – nous rappellent que nous devons tous être vigilants. Aucune société n'est tout à fait à l'abri des menaces hybrides. Les menaces hybrides, la cybersécurité et la prolifération des armes de destruction massive par des terroristes soulignent la nécessité impérieuse pour la communauté internationale de réagir avec toujours plus de détermination. Nous devons donc nous efforcer de progresser vers l'universalité, la mise en œuvre effective et le renforcement des instruments et régimes internationaux existants en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération. Nos citoyens n'attendent rien de moins de nous.

La prolifération des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive demeure une menace extrêmement sérieuse. Nous condamnons dans les termes les plus énergiques les essais nucléaires répétés et les tirs de missiles balistiques réalisés par la République populaire démocratique de Corée ainsi que ses activités en cours pour développer plus avant ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à changer de cap et à se conformer de nouveau à ses obligations internationales.

Nous condamnons également dans les termes les plus forts toute utilisation d'armes chimiques par quiconque, en tout lieu et en toute circonstance. Nous sommes gravement préoccupés par l'utilisation continue d'armes chimiques en Syrie, qui a été confirmée par la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en République arabe syrienne. Si les armes chimiques sont utilisées par des acteurs étatiques ou non étatiques, la responsabilité de ces attaques horribles doit être établie.

Le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU est essentiel pour identifier les responsables. C'est pourquoi nous sommes fermement convaincus que le mandat du Mécanisme doit être immédiatement renouvelé et que le Conseil de sécurité a une responsabilité particulière à cet égard. Nous attendons une résolution ferme de la Première Commission sur la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue la véritable pierre angulaire des efforts mondiaux en faveur du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. L'Estonie partage l'objectif ultime du désarmement et de la non-prolifération

nucléaires, et d'un monde sans armes nucléaires, et continue d'être favorable à une démarche progressive à l'égard du désarmement nucléaire, qui doit être poursuivie de manière pragmatique et responsable. À cette fin, l'Estonie a appuyé les résolutions 71/259 et 71/258 de l'Assemblée générale sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires et sur la vérification du désarmement nucléaire, respectivement. L'Estonie participe activement aux travaux du groupe d'experts de haut niveau chargé de négocier ce traité, et nous espérons que ce processus nous rapprochera un peu plus de l'ouverture des négociations officielles.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est un instrument multilatéral essentiel en matière de désarmement et de non-prolifération à l'échelle internationale. Nous enjoignons à tous les États, en particulier à ceux dont l'adhésion est indispensable à l'entrée en vigueur du TICE, de signer et ratifier le Traité dans les meilleurs délais.

L'Estonie se félicite des progrès obtenus dans la réalisation des objectifs du Traité sur le commerce des armes, comme en témoigne l'issue de la troisième Conférence des États parties, qui s'est tenue à Genève. Nous ne devons pas hésiter à œuvrer en faveur de l'universalité du Traité et à promouvoir la transparence et la coopération à cet égard. L'Estonie, qui contribue par le biais des programmes de sensibilisation de l'Union européenne et le partage d'expertise et de savoir-faire individuels en matière de contrôle des exportations d'armes, reste attachée au Traité sur le commerce des armes.

Nous appuyons les efforts visant à universaliser et renforcer la Convention sur certaines armes classiques. Bien que les réunions d'experts n'aient pu se tenir pour des raisons financières, il est important que les conférences à venir des Hautes Parties contractantes à la Convention portent sur des questions de fond. En tant que Présidente désignée du Protocole V sur les restes explosifs de guerre, l'Estonie juge important de préserver l'élan acquis en matière de promotion et de mise en œuvre du Protocole. De façon plus générale, nous sommes préoccupés par les difficultés financières auxquelles se heurtent les différentes conventions basées à Genève relatives au désarmement et appelons tous les États Membres à assumer leurs responsabilités financières de façon que ces conventions puissent fonctionner de manière efficace.

L'Estonie reconnaît que la sécurité dans le cyberspace est devenue un enjeu crucial dans le contexte d'une sécurité internationale plus large. Le rôle et la participation de l'ONU, en particulier de la Première Commission, revêtent par conséquent de plus en plus de pertinence. Il est regrettable que le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale ne soit pas parvenu à élaborer un rapport de consensus en 2017 et n'ait pu faire de nouveaux progrès. Nous estimons que, dans l'ensemble, le Groupe d'experts gouvernementaux s'est avéré un format de travail productif. Au fil des ans, le Groupe d'experts gouvernementaux est parvenu à un consensus sur un certain nombre de recommandations que l'Assemblée générale a fait siennes à plusieurs reprises. Il nous revient en tant qu'États de mettre pleinement en œuvre ces recommandations.

Enfin, nous sommes déterminés à concourir aux efforts déployés par la communauté internationale pour renforcer la mise en œuvre des instruments existants en matière de désarmement et de maîtrise des armements. Nous souhaitons également enrichir le débat mondial de notre savoir-faire en matière de développement inclusif. L'Estonie aspire à devenir membre du Conseil de sécurité pour la période 2020-2021. L'annonce de notre candidature au Conseil de sécurité témoigne de la volonté à long terme de l'Estonie d'assumer davantage de responsabilités dans le monde globalisé et de partager avec le Conseil le point de vue d'un petit État.

M. Ovysanko (Biélorus) (*parle en russe*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Arménie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de la Fédération de Russie, du Tadjikistan et de mon pays, le Biélorus, pour donner lecture d'une déclaration conjointe des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), concernant la garantie de la stabilité à l'échelle mondiale.

Les États membres de l'OTSC expriment de sérieuses inquiétudes face à l'augmentation de l'instabilité, des risques et des menaces au niveau mondial, de la montée des conflits dans les relations internationales, et de l'affaiblissement des principes de responsabilité égale à l'égard de la paix et de la stabilité, de respect mutuel et de non-ingérence dans les affaires intérieures. Les facteurs qui nuisent à la stabilité globale ne cessent de croître. Le déploiement en cours d'un système mondial de défense antimissile, la mise au point d'armes de précision non nucléaires à longue portée, la

menace de l'apparition d'armes de première frappe dans l'espace, les déséquilibres quantitatifs et qualitatifs dans le domaine des armes classiques et le manque de progrès dans la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires font peser une menace de plus en plus grande sur la paix et la sécurité internationales et empêchent de nouveaux progrès dans le domaine du désarmement, notamment nucléaire.

Dans ces conditions, les États membres de l'OTSC réaffirment leur attachement à la notion de stabilité globale fondée sur la coopération et une sécurité égale et indivisible. Nous plaidons en faveur de la restauration de la confiance et d'un dialogue afin d'éviter le risque d'une course aux armements et d'un nouveau regain de l'activité militaire, aux dépens des intérêts de sécurité à long terme. Les États membres de l'OTSC affirment leur volonté de contribuer, de toutes les manières possibles, à l'amélioration du climat politico-militaire et d'œuvrer au règlement des conflits par des moyens exclusivement pacifiques et politiques et sur la base des buts et des principes consacrés dans la Charte des Nations, ainsi que des normes et principes universellement reconnus du droit international. Les États membres de l'OTSC réaffirment leur engagement envers l'objectif d'un monde dénucléarisé et la conviction que le Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP) reste la pierre angulaire du régime de non-prolifération des armes nucléaires et le fondement de tout progrès vers le désarmement nucléaire par le biais du renforcement de la stabilité au niveau international, d'une sécurité égale et indivisible pour tous les États sans exception. Nous appelons à la préservation de son intégrité et de sa viabilité dans le cadre de nos obligations internationales. Tout en nous félicitant de la conclusion de traités internationaux dans le domaine de la réduction et de la limitation des armes nucléaires, nous tenons à souligner la nécessité pour tous les participants de veiller à ce que tous les États dotés de capacités nucléaires militaires prennent part aux discussions sur les différentes manières de réduire et de limiter les armes nucléaires de façon plus multilatérale.

Les États membres de l'OTSC souhaitent insister sur l'importance que revêt toute mesure visant à prévenir l'implantation d'armes dans l'espace et sa transformation en une sphère d'affrontement armé. À cet égard, nous sommes favorables à l'élaboration dans les meilleurs délais d'un instrument international juridiquement contraignant garantissant la préservation de l'espace en tant que zone exempte d'armes nucléaires, sur la base du projet de traité russo-chinois sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et le recours à

la menace ou à l'emploi de la force contre les objets spatiaux. Nous tenons tout particulièrement à souligner l'importance d'une initiative internationale et d'un engagement politique en faveur du non-déploiement en premier d'armes dans l'espace en tant que première étape vers le projet de traité, une mesure importante de transparence et de confiance dans les activités spatiales et la poursuite des efforts visant son universalisation.

Nous sommes profondément préoccupés par le danger croissant lié à l'acquisition par des organisations terroristes et des groupes criminels d'armes chimiques et biologiques aux fins de leur utilisation à des fins de terrorisme, d'extrémisme violent et d'autres actes criminels, ainsi que par leurs efforts pour accéder à la technologie et aux composants de ces armes. Pour lutter contre cette menace, il est essentiel d'améliorer le cadre juridique international dans ce domaine. Les États membres de l'OTSC estiment qu'il s'agit là d'une question très urgente, et nous sommes favorables à l'élaboration par la Conférence du désarmement de Genève d'une convention internationale sur la lutte contre les actes de terrorisme chimique et biologique.

La maîtrise des armements est un instrument important pour renforcer la sécurité et la stabilité internationales. Toutes les mesures dans ce domaine doivent respecter les principes fondamentaux consacrés dans le document final de la première session extraordinaire sur le désarmement de 1978 (A/S-10/4), qui restent pleinement pertinents. Il est essentiel que toutes les mesures visant la réduction et la maîtrise des armements soient justes, équilibrées et vraiment destinées à renforcer la sécurité de tous les États, et ne soient pas seulement des déclarations d'intention.

Les États membres de l'OTSC restent attachés aux objectifs visant à prendre des mesures efficaces pour prévenir l'apparition de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de ces armes. Tous les États doivent unir leurs efforts pour renforcer la stabilité mondiale sous tous ses aspects en tant que fondement d'une paix durable, d'une sécurité fiable, égale et indivisible pour tous. Pour atteindre cet objectif, nous appelons une nouvelle fois la communauté internationale à commencer à travailler sur un programme complet reposant sur les principes suivants.

Sur le plan politique, cela comprend le strict respect par tous les États, associations d'États et organisations internationales, de tous les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que des normes et principes généralement reconnus du droit international

portant, notamment, sur les questions liées au recours à la force et l'adoption de mesures coercitives, le respect des intérêts légitimes des États et des peuples dans le règlement des problèmes internationaux urgents et la prise en compte des situations régionales, ainsi que l'inadmissibilité de l'ingérence non autorisée dans les affaires intérieures d'autres États. Sur le plan militaire, il s'agit de veiller constamment à limiter les capacités militaires, mettre en place des mesures de confiance et de sécurité, de transparence et de prévisibilité et s'abstenir de tout recours à la menace ou à l'emploi de la force et de toutes mesures visant à renforcer le potentiel militaire que d'autres membres de la communauté internationale pourraient considérer comme une menace contre leur sécurité, les contraignant à répondre par des mesures destinées à rétablir l'équilibre des forces.

Les États membres de l'OTSC appellent à nouveau tous les membres de la communauté internationale à agir sur la base de ces principes, qui visent à renforcer la paix, la sécurité et la stabilité internationales. Nous entendons promouvoir le dialogue et la coopération avec tous les États et organisations internationales intéressés, notamment en vue de renforcer la viabilité des principaux instruments multilatéraux dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération.

Mme Blokar Drobič (Slovénie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente session, et à vous souhaiter plein succès dans votre tâche.

Tout en souscrivant à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/72/PV.2), j'aimerais ajouter les observations suivantes à titre national.

La sécurité du monde est menacée aujourd'hui par des crises de prolifération sans précédent, comme l'a démontré le sixième essai nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, que la Slovénie condamne fermement. Cet acte, qui constitue une grave violation des nombreuses résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, souligne l'importance de la pleine mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous sommes fermement convaincus de la nécessité de parvenir à notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires, grâce à la pleine mise en œuvre du TNP. Le TNP demeure, aux yeux de la Slovénie,

la clef de voûte du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et du développement des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Des progrès ont été réalisés dans ces trois domaines. Le Plan d'action global commun prouve à l'évidence que même les problèmes les plus difficiles peuvent être résolus par des moyens diplomatiques et pacifiques. La Slovénie compte donc sur le respect continu de l'accord nucléaire par toutes les parties et félicite l'Agence internationale de l'énergie atomique pour son rôle important dans la surveillance du programme nucléaire iranien.

À la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010, nous nous sommes mis d'accord sur un plan d'action par étapes assorti de mesures concrètes, notamment dans le domaine du désarmement, auquel nous sommes tous attachés. La Slovénie a appuyé les résolutions et les mesures axées sur des résultats concrets et tangibles et reposant sur une démarche progressive à l'égard du désarmement. Parmi ces mesures figurent l'interdiction des essais nucléaires, la transparence dans le domaine des missiles balistiques, la vérification du désarmement nucléaire, l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, la réduction de la disponibilité opérationnelle des armes nucléaires, la création et le maintien de zones exemptes d'armes nucléaires. Des progrès significatifs ont été réalisés dans tous ces domaines du désarmement, et nous engageons tous les États dotés d'armes nucléaires à participer à ces initiatives. À notre avis, un désarmement nucléaire efficace, vérifiable et irréversible exige non seulement des conditions techniques et de sécurité appropriées, mais aussi l'engagement actif des États qui possèdent des armes nucléaires. J'aimerais souligner également que c'est précisément en raison de l'attachement de mon pays à la non-prolifération nucléaire, aux utilisations pacifiques de l'énergie atomique et au désarmement que nous avons consacré une table ronde sur la gouvernance nucléaire mondiale dans le cadre du Forum stratégique de Bled, qui s'est tenu cette année.

En ce qui concerne les autres armes de destruction massive, je souhaite réitérer notre ferme condamnation de toute utilisation d'armes chimiques, en particulier leur utilisation confirmée en Syrie. La Slovénie appuie le travail et la prorogation du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que le travail réalisé par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques elle-même, sa mission

d'établissement des faits et l'Équipe d'évaluation des déclarations, et nous appelons à leur accès inconditionnel à toutes les zones concernées. Fait positif, nous tenons à saluer l'achèvement de la destruction vérifiée des stocks d'armes chimiques déclarés restants de la Russie, ce qui représente un pas important sur la voie d'un monde exempt d'armes chimiques.

J'aimerais poursuivre en exprimant à nouveau notre vive préoccupation face à l'augmentation du nombre de victimes de mines et d'armes à sous-munitions. La Slovénie a toujours accordé une grande importance à l'assistance aux victimes, qui représente pour nous la véritable incarnation de l'esprit de la Convention d'Ottawa et de la Convention sur les armes à sous-munitions. Un engagement envers toutes les victimes et leurs familles signifie souvent que nous devons leur apporter des soins pour le restant de leur vie. C'est pourquoi nous devons assurer leur réinsertion sociale et économique et leur pleine participation à toutes les sphères de la société, sur un pied d'égalité et de manière durable. La Slovénie participe activement à l'assistance aux victimes des mines et des armes à sous-munitions par l'entremise du Fonds international d'affectation spéciale pour le déminage et l'assistance aux victimes de mines, créé en mars 1998 par le Gouvernement slovène pour aider à résoudre les crises humanitaires causées par les mines antipersonnel et d'autres restes de guerre non explosés dans notre région de l'Europe du Sud-Est. Les excellents résultats obtenus dans les pays de la région ont encouragé la poursuite de cet engagement et, à l'heure actuelle, le Fonds œuvre de manière active dans de nombreuses autres régions et pays touchés par les mines dans le monde.

Grâce au Fonds international d'affectation spéciale pour le déminage et l'assistance aux victimes de mines la Slovénie a, avec d'autres donateurs que nous remercions, répondu aux besoins des enfants et des adultes touchés par les conflits dans différents états et régions du monde. Plus de 1,3 million d'articles de munitions excédentaires ont été détruits. 277 000 munitions dangereuses et 91 tonnes de munitions non explosées ont été éliminées suite à l'explosion de dépôts de munitions. Près de 1 300 victimes de mines ont été soignées en Slovénie, en Bosnie-Herzégovine et au Liban. Plus de 17 000 survivants des mines et autres personnes handicapées ont reçu une aide psychosociale. Plus de 1 400 enfants victimes de mines ont participé à des camps de réadaptation d'été et d'hiver. Plus de 880 survivants de mines engagés dans des programmes socio-économiques ont reçu des actifs

économiques, des prêts ou des bourses d'études. Le Fonds s'est également concentré sur la destruction des armes classiques, l'éducation aux risques et le renforcement des capacités, la formation et la coopération régionale. Plus de 1 100 experts ont reçu une formation dans les domaines du déminage humanitaire, de l'assistance aux victimes, de la destruction des stocks et de la gestion de l'action contre les mines.

La Slovénie condamne fermement l'utilisation de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions et appelle à l'universalisation des conventions pertinentes ainsi qu'au plein respect du droit international humanitaire. Nous appelons également toutes les parties à s'abstenir d'utiliser des armes qui ne distinguent pas les combattants des civils. C'est avec regret que la Slovénie a appris que ses stocks d'armes à sous-munitions, qui avaient été envoyés à la destruction dans un pays partenaire d'exécution en 2011, n'ont pas été détruits de manière complète et irréversible par prestataire de services. La Slovénie reste pleinement attachée à ses obligations au titre de la Convention et fait tout ce qui est en son pouvoir pour assurer la destruction irréversible des éléments restants des munitions avant la date limite. Tout récemment, nous avons été informés que le prestataire de services sera en mesure de poursuivre sous peu la destruction des éléments restants.

La Slovénie appuie les efforts visant à parvenir à l'universalité de la Convention sur certaines armes classiques en tant qu'un des principaux instruments dans le domaine des armes classiques. La Slovénie soutient la décision de débattre et de faire progresser la réglementation du domaine émergent des systèmes d'armes létales autonomes au sein du Groupe d'experts gouvernementaux, et attend avec impatience la réunion du Groupe en novembre.

Enfin, je voudrais rappeler la volonté sans faille de ma délégation de participer activement aux débats en Première Commission et son plein appui à ses travaux.

M. Kazi (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission. Vous pourrez compter, ainsi que les autres membres du Bureau, sur le plein appui de ma délégation dans l'accomplissement de vos responsabilités.

Le Bangladesh souscrit à la déclaration prononcée, au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant de l'Indonésie (voir A/C.1/72/PV.2).

L'attachement du Bangladesh au désarmement général et complet est inscrit dans notre Constitution et demeure un objectif fondamental de notre politique étrangère. C'est sans doute la raison pour laquelle le Bangladesh est généralement l'un des premiers en Asie du Sud-Est à s'acquitter de ses obligations en vertu de tous les grands traités multilatéraux sur le désarmement. De la même façon, le Bangladesh a appuyé l'adoption du Traité historique sur l'interdiction des armes nucléaires, le 7 juillet dernier, et signé le Traité lors d'une cérémonie spéciale, le 20 septembre.

Pour des raisons évidentes, nous sommes vivement préoccupés par le discours et les gesticulations politiques insensées auxquelles nous avons à nouveau assisté concernant l'éventuelle menace de l'emploi d'armes nucléaires. Nous nous associons aux autres délégations qui ont exprimé leur vive préoccupation face aux essais répétés d'armes nucléaires et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée, en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous tenons à souligner la nécessité absolue d'une désescalade des tensions et le rôle indispensable que peuvent jouer le dialogue et la diplomatie pour ouvrir la voie à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables sur la péninsule coréenne.

Le Bangladesh est convaincu que seule l'élimination complète des armes nucléaires peut garantir la paix et la sécurité internationales. Nous partageons donc les préoccupations concernant le rythme et les progrès des efforts déployés par les États dotés d'armes nucléaires en matière de réduction des armes nucléaires, et plus encore la poursuite de l'amélioration qualitative des armes nucléaires et de leurs vecteurs. De notre point de vue, la notion de garanties de sécurité fournie par les États dotés d'armes nucléaires fait pâle figure en comparaison avec les exigences humanitaires potentielles découlant de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires.

Il est primordial de reconnaître que, sans un désarmement nucléaire universel, non discriminatoire et vérifiable, les menaces de prolifération nucléaire et de terrorisme nucléaire vont probablement persister, malgré tous les efforts entrepris pour trouver des solutions, imposer des sanctions ou installer des systèmes de sécurité. Le Bangladesh s'est donc toujours associé aux autres pays pour préconiser la mise en œuvre des trois piliers complémentaires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en accordant la même priorité au désarmement nucléaire qu'à la non-prolifération nucléaire.

Nous sommes encouragés par plusieurs événements positifs intervenus cette année au sein du mécanisme de désarmement des Nations Unies. L'adoption par consensus des objectifs et de l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, les discussions de fond menées au sein du Groupe de travail sur la voie à suivre au sein de la Conférence du désarmement et la poursuite des travaux du groupe d'experts de haut niveau chargé de négocier un traité interdisant les matières fissiles pour la fabrication d'armes ont été quelques-uns des événements marquants de cette année.

L'adoption susmentionnée du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et l'adoption, par consensus, par la Commission du désarmement des Nations Unies de recommandations sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques, qui a mis fin à 17 ans d'enlèvement, ont ravivé la confiance de la communauté internationale dans le programme multilatéral de désarmement. La première réunion en vue de la Conférence d'examen du TNP de 2020, qui s'est tenue cette année, semble prometteuse. Le prix Nobel de la paix décerné à la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires est venu à point nommé.

Le Bangladesh a toujours appuyé l'appel en faveur de l'élaboration d'une convention globale sur les armes nucléaires couvrant l'ensemble des questions. En attendant, nous nous sommes montrés disposés à envisager d'autres possibilités permettant de parvenir à cet objectif et de compléter également le régime juridique existant, en particulier les dispositions du TNP. Nous considérons le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires comme une pièce maîtresse essentielle qui ne doit être sapée par aucun exercice juridique ou normatif ultérieur, à moins que l'objectif visé soit le renforcement des dispositions.

La perspective effrayante que des terroristes et d'autres acteurs non étatiques pourraient avoir accès aux armes nucléaires et à d'autres armes de destruction massive est sans doute plus réelle que nous ne l'imaginions. Avec l'évolution rapide des nouvelles technologies, y compris l'intelligence artificielle, ces menaces risquent de s'aggraver. Nous devons considérer comme prioritaire la prise en compte de ces questions dans nos débats en Première Commission et dans d'autres instances pertinentes afin d'entreprendre un exercice normatif de grande portée. Nous saluons

la proposition récente visant la négociation au sein de la Conférence du désarmement d'un instrument international sur la répression des actes de terrorisme chimique et biologique.

Le Bangladesh demeure préoccupé par les rapports faisant état de l'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne au début de cette année et appuie toute initiative constructive visant à enquêter sur ces rapports, éliminer tous les stocks d'armes chimiques restants et faire en sorte que les coupables répondent de leurs actes, si cela est prouvé au-delà de tout doute raisonnable.

De même, le Bangladesh exprime sa vive préoccupation face aux victimes de mines antipersonnel qui ont été signalées le long de la frontière entre le Bangladesh et le Myanmar, dans le contexte de l'exode massif de Rohingya en provenance de l'État rakhine au Myanmar. En tant qu'État partie à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, adoptée à Ottawa, nous estimons que ces actes et ces rapports constituent de graves menaces pour notre sécurité nationale et soulignons la nécessité que des mesures immédiates soient prises par les autorités du Myanmar afin de s'assurer de la véracité de ces rapports de façon transparente.

Le Bangladesh insiste sur l'importance que revêt la prévention d'une course aux armements dans l'espace et salue, à ce propos, la proposition visant la création d'un groupe d'experts gouvernementaux sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Tout en élargissant nos initiatives en faveur de la promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement, nous entendons poursuivre notre coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et d'autres partenaires internationaux afin de prendre les précautions qui s'imposent en matière de sûreté et de sécurité nucléaires.

Enfin, en tant que nation de transition, il est de l'intérêt légitime du Bangladesh de défendre la cause d'un désarmement général et complet et de demander que les ressources consacrées aux armements soient mises au service des besoins en matière de développement durable et de pérennisation de la paix. Une version complète de cette intervention sera mise en ligne sur PaperSmart.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur du Saint-Siège.

Mgr Auza (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous adresse ses félicitations, Monsieur le Président, ainsi qu'à vos collaborateurs, à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission, et vous assure de sa pleine coopération aux travaux de la Première Commission.

Je tiens tout d'abord à adresser les chaleureuses félicitations de ma délégation à la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires et aux nombreuses organisations de la société civile qui lui sont associées, auxquelles le prix Nobel de la paix vient cette année d'être attribué. Ma délégation leur souhaite tout le succès possible face aux défis à venir.

Les espoirs d'un monde plus pacifique et plus sûr sont gravement menacés par la production toujours croissante d'armes et leur puissance de feu particulièrement destructrice, notamment d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Le commerce des armes, qu'il soit licite ou illicite, ne cesse de s'étendre. De plus en plus de pays sont devenus des fabricants d'armes. La prolifération des armes, y compris des armes de destruction massive, parmi les groupes terroristes et autres acteurs non étatiques a conduit à une situation extrêmement préoccupante.

Ces tendances particulièrement inquiétantes menacent de plus en plus le dispositif actuel de maîtrise des armements et de non-prolifération, nous éloignant un peu plus de l'objectif ultime d'un désarmement général et complet. Elles érigent des obstacles et des barrières sur la voie menant à la paix et à la sécurité, à la pleine jouissance des droits de l'homme fondamentaux et à un développement humain intégral. Ces tendances montrent que l'abîme qui sépare les engagements des actes sur le terrain dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements ne cesse de se creuser.

Le Saint-Siège a signé et ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires lors de la cérémonie de signature qui s'est déroulée le 20 septembre, estimant qu'il constitue une contribution importante à l'effort général en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires et un pas vers la réalisation de l'engagement des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation rapide de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire.

L'adoption du Traité montre qu'une écrasante majorité d'États et de nombreux autres acteurs

souhaitent des progrès plus rapides vers un monde libéré de la menace de la destruction nucléaire. Mais si le Traité constitue un jalon dans le domaine de la sécurité mondiale, il reste encore beaucoup à faire pour inverser la tendance et réaliser pleinement ses promesses, notamment en impliquant les États dotés d'armes nucléaires et les États dotés d'une dissuasion nucléaire élargie et en mettant en place une autorité internationale compétente chargée de superviser le démantèlement des systèmes d'armes nucléaires. Nous devons continuer à poursuivre ces objectifs et progresser vers un désarmement général et complet, sous un contrôle international strict et efficace.

Nous ne pouvons cependant pas feindre d'ignorer la lenteur des progrès accomplis dans le cadre d'autres traités et le travail nécessaire pour faire progresser la réalisation des objectifs figurant à l'article VI du TNP. Le Saint-Siège note avec inquiétude le manque de volonté de maintenir les accords existants, tels que le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, ou de faire entrer en vigueur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), un objectif que s'est fixée la conférence qui vient de se tenir ici, le 20 septembre. Il est difficile d'envisager de nouvelles étapes ou d'ajouter des bases supplémentaires à l'édifice de la maîtrise des armements nucléaires lorsqu'un accord existant est mis à mal et que les ratifications nécessaires pour conclure des traités laborieusement négociés ne sont pas recherchées.

Dans le contexte de la poursuite des essais nucléaires par la République populaire démocratique de Corée, le Saint-Siège invite à nouveau les États dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur du TICE à ratifier ce traité dans les meilleurs délais.

À cet égard, le Saint-Siège se félicite de la poursuite de la mise en œuvre réussie du nouveau Traité START entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, la récente réunion bilatérale de haut niveau d'Helsinki et les consultations d'experts sur la maîtrise des armes nucléaires. De même, le Saint-Siège espère que de nouvelles mesures en faveur du désarmement

nucléaire seront adoptées lors de la Conférence des parties chargée de l'examen du TNP en 2020.

Dans le même temps, l'utilisation d'armes à sous-munitions et de produits chimiques toxiques contre les populations civiles n'a pas cessé malgré la Convention sur les armes à sous-munitions et la Convention sur les armes chimiques. En effet, ce phénomène a augmenté dans certaines régions, comme en témoignent les fréquentes attaques contre des populations civiles.

L'année dernière, l'Assemblée générale a adopté par consensus la résolution 71/62 sur la relation entre le désarmement et le développement. Il est encourageant que la Commission ait souligné

« l'importance de la symbiose entre le désarmement et le développement et le rôle important de la sécurité à cet égard, et se soit inquiétée que les dépenses militaires augmentent à l'échelle mondiale, absorbant des ressources qui pourraient être consacrées au développement » (résolution 71/62, septième alinéa du préambule).

Les paragraphes du dispositif de la résolution sont tout à fait conformes à la position du Saint-Siège, en particulier en ce qui concerne la nécessité de consacrer au développement économique et social les ressources libérées par la mise en œuvre d'accords de désarmement et de limitation des armements.

Nous vivons une période cruciale. Le Saint-Siège appuie donc pleinement le travail de la Commission, et encourage cette dernière à se montrer plus résolue que jamais à œuvrer pour atteindre avec une urgence et une détermination sans cesse renouvelées son objectif ultime de parvenir à un monde pacifique et stable.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) a demandé à faire une déclaration dans le cadre du débat général. Puis-je considérer que la Commission accepte qu'il fasse cette déclaration aujourd'hui?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 5.